

# Table des matières

---

## 1. Introduction

---

## 2. Survol des paiements

- a. Qu'est-ce qu'un paiement?
- b. L'écosystème canadien des paiements
- c. Le cadre de réglementation du système canadien de paiements

## 3. Examen des modes de paiement

---

## 4. Examen des participants de l'écosystème de paiements

---

## 5. Annexes

---

- a. Profils des participants
- b. Examen des activités liées aux paiements
- c. Glossaire
- d. Lectures supplémentaires

## Au Canada, de nombreux intervenants se partagent la responsabilité en matière de paiements prévue par les règlements

---

- Au Canada, la Banque du Canada et le ministère des Finances ont une responsabilité conjointe en matière d'élaboration des politiques et de supervision concernant la réglementation des paiements, tandis que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) est l'organisme d'exécution des dispositions de protection du consommateur contenues dans de nombreuses lois et que l'Association canadienne des paiements élabore et fait observer les règles qui façonnent les importants systèmes interbancaires.
  - Il incombe à la Banque du Canada de superviser des systèmes désignés de paiements et d'autres systèmes de compensation et de règlement afin de contrôler le risque systémique. Le risque systémique s'entend des effets d'entraînement qui surviennent lorsqu'une institution financière n'est plus en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations de paiement, ce qui rend d'autres institutions financières incapables de s'acquitter des leurs ou qui entraîne le manquement d'une chambre de compensation.
  - La *Loi canadienne sur les paiements* confère au ministère des Finances des pouvoirs en matière de direction et de supervision de l'Association canadienne des paiements ainsi que des systèmes de paiement, de compensation et de règlement désignés aux fins de la supervision.
- Le système de paiements est régi ou influencé par de nombreuses obligations volontaires ou prévues par les lois, dont celles de la *Loi canadienne sur les paiements*, de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, de la *Loi sur la Banque du Canada*, de la *Loi sur les lettres de change*, des lois fédérales et provinciales sur les institutions financières, des lois fédérales sur l'insolvabilité, des lois fédérales sur la protection du consommateur, des codes volontaires (p. ex., le Code de pratique canadien des services de cartes de débit, etc.), de même que par des règlements internes et des règles de procédure.
- De plus, de nombreux participants (p. ex., Interac, Visa, MasterCard et SWIFT) ont des contrats d'adhésion qui servent de fondement de nombreux types importants de paiements et ont des règles qui établissent les modalités d'utilisation de leurs systèmes de paiements.
- Les réseaux de cartes de paiement, comme les fournisseurs de services de cartes de débit, les fournisseurs de services de cartes de crédit et les fournisseurs de fonds par voie électronique prennent de plus en plus d'importance dans l'industrie des paiements.
  - Nombre des autres participants font leur apparition ou se taillent une plus grande part du marché. Les participants émergents ne sont pas tous des entités sous réglementation fédérale et, par conséquent, ne sont pas surveillés par le BSIF.

## Le fonctionnement de l'industrie des paiements est régi par un régime réglementaire complexe dont le but ultime est de promouvoir l'efficacité, la sécurité et la solidité du système

Types de règlement	Règles et normes en matière de paiements	Supervision prudentielle	Protection du consommateur	Sûreté et sécurité
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règles régissant le fonctionnement du système de paiement et l'interaction entre les participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de contrôle pour surveiller les gestes des participants afin d'assurer la solidité du système</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de contrôle pour assurer le respect des droits des consommateurs et la protection des renseignements personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection contre des éléments comme la fraude, lutte contre le terrorisme et le recyclage des produits de la criminalité</li> </ul>
<b>Exemples de lois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Loi canadienne sur les paiements</i></li> <li><i>Loi sur les banques</i></li> <li><i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i></li> <li>Lois provinciales sur les caisses de crédit et les caisses populaires</li> <li><i>Loi sur les lettres de change</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Loi sur les banques</i></li> <li>Lois provinciales sur les institutions financières (p. ex., sociétés d'assurances, caisses de crédit et caisses populaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositions sur la protection du consommateur contenues dans diverses lois sur les institutions financières (p. ex., <i>Loi sur les banques</i>)</li> <li>LPRPDE</li> <li><i>Foreign Corrupt Practices Act</i></li> <li><i>Loi sur la concurrence</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i></li> <li><i>Loi sur les Nations Unies</i></li> <li><i>Loi sur les mesures économiques spéciales</i></li> <li>Lois provinciales sur les transactions électroniques</li> <li><i>Loi sur le commerce électronique</i></li> <li><i>Code criminel du Canada</i></li> </ul>
<b>Exemples de décideurs et d'organismes de réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministre des Finances</li> <li>ACP</li> <li>Banque du Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BSIF (supervision de la santé des banques particulières)</li> <li>Bureau de la concurrence</li> <li>Entités provinciales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACFC</li> <li>Commissaires fédéral et provinciaux à la protection de la vie privée</li> <li>Bureau de la concurrence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CANAFE</li> <li>Ministre des Finances</li> <li>Organismes d'application de la loi</li> </ul>
<b>Exemples d'auto-réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visa, MC, Interac, SWIFT</li> <li>Association des banquiers canadiens</li> <li>Association canadienne des prêteurs sur salaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Énoncés sur la protection des renseignements personnels</li> </ul>	
<b>Autres mécanismes de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Principes régissant la protection du consommateur dans le commerce électronique : Le cadre canadien</li> <li>Le Code de pratique canadien des services de cartes de débit</li> </ul>	

## Le cadre réglementaire régissant les systèmes de paiements, de compensation et de règlement au Canada se compose de lois et de codes de conduite

Exemple de pouvoir réglementaire	Description
<p><b>La Loi canadienne sur les paiements</b></p>	<p>Définit le rôle de l'Association canadienne des paiements et du ministre des Finances dans le système canadien des paiements. Elle confère au conseil d'administration de l'ACP le pouvoir de prendre des règlements intérieurs (qui doivent être approuvés par le gouverneur en conseil) et de promulguer des règles qui établissent les procédures et les normes régissant les activités quotidiennes des participants des systèmes nationaux de compensation et de règlement.</p>
<p><b>La Loi sur la compensation et le règlement des paiements (LCRP)</b></p>	<p>Attribue à la Banque du Canada la responsabilité de superviser les systèmes de paiements et autres systèmes de compensation et de règlement au Canada afin de contrôler le risque systémique. La Banque désigne les systèmes susceptibles de créer un risque systémique comme étant assujettis à la LCRP et supervise en permanence les systèmes ainsi désignés afin d'assurer un contrôle satisfaisant du risque systémique.</p>
<p><b>La Loi sur les lettres de change</b></p>	<p>Établit le cadre législatif régissant les chèques, les billets à ordre et les autres lettres de change.</p>
<p><b>Les lois fédérales et provinciales régissant les institutions financières</b></p>	<p>Les lois régissant les institutions financières fédérales (<i>Loi sur les banques, Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les associations coopératives, Loi sur les sociétés d'assurances, etc.</i>), et les lois régissant les institutions financières constituées au niveau provincial constituent les fondements législatifs du système canadien. Ces lois régissent, entre autres, la propriété des sociétés et les pouvoirs des entreprises, et elles définissent de nombreux aspects des relations qu'entretiennent les institutions financières avec leurs clients, le gouvernement et certains organismes gouvernementaux. Il incombe au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) de réglementer et de surveiller les institutions financières <u>constituées sous le régime d'une loi fédérale</u>, un groupe dont font partie de nombreux intermédiaires offrant des services de paiements.</p>
<p><b>Le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit (le Code)</b></p>	<p>Un nouveau Code de conduite a été publié en mai 2010, qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪faire en sorte que les commerçants soient pleinement informés des coûts associés à l'acceptation de paiements par cartes de crédit ou de débit, ce qui leur permet de prévoir raisonnablement les coûts mensuels relatifs à l'acceptation de tels paiements;</li> <li>▪accorder aux commerçants une marge de manœuvre accrue en matière de tarification, afin d'encourager les consommateurs à choisir l'option de paiement la moins coûteuse;</li> <li>▪permettre aux commerçants de choisir librement les options de paiement qu'ils acceptent.</li> </ul> <p>Le Code comporte diverses initiatives, comme celle visant à faire en sorte que les réseaux de cartes de paiement fassent preuve d'une plus grande transparence et assurent une meilleure communication, notamment en donnant un préavis minimum avant toute augmentation de frais ou tout ajout de frais. En outre, les réseaux de cartes de paiement n'exigeront plus des commerçants qu'ils acceptent à la fois leurs cartes de crédit et leurs cartes de débit. Les réseaux disponibles sur une carte de paiement seront clairement indiqués, et les émetteurs ne seront plus obligés de donner un traitement avantageux à une marque par rapport à une autre. Le nouveau Code comporte un total de 10 éléments stratégiques.</p>

## Les institutions financières sont principalement régies par le BSIF et les normes de l'Association canadienne des paiements, mais elles doivent également se conformer à des lois provinciales

Principaux participants de l'industrie	Description et exemples d'exigences réglementaires
<p><b>Émetteurs (institutions financières)</b></p> <p>Par exemple, canadiennes – RBC, TD, CIBC, Banque Scotie, et étrangères – Banque AMEX du Canada, Citibank Canada, Banque ING du Canada</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En vertu de la <i>Loi canadienne sur les banques</i>, les banques de l'annexe I sont des banques qui ne sont pas des filiales de banques étrangères, autrement dit des banques canadiennes, même si elles ont des actionnaires étrangers. On compte plus de 20 banques canadiennes au Canada.</li> <li>▪ Les banques de l'annexe II sont des banques canadiennes qui sont des filiales de banques étrangères. On compte plus de 20 banques de l'annexe II au Canada, bien que certaines soient en voie de liquidation.</li> <li>▪ Les banques de l'annexe III sont des banques étrangères ayant des succursales au Canada, qui peuvent offrir la gamme complète des services bancaires ou n'exercer que des activités de prêt.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ils sont assujettis à la supervision du BSIF et doivent se conformer aux lois pertinentes régissant les services financiers, dont la <i>Loi sur les banques</i>, et les lignes directrices à l'appui, ainsi que la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et Bâle II.</li> <li>▪ Normes de l'Association canadienne des paiements.</li> <li>▪ Protection du consommateur (y compris traitement conforme), <i>Foreign Corrupt Practices Act</i>, <i>Loi sur la concurrence</i>, etc.</li> <li>▪ En raison de leur structure juridique (société ouverte), ils devraient également se conformer aux diverses exigences relatives aux sociétés ouvertes, dont celles de la loi dite Sarbanes-Oxley Act.</li> <li>▪ Lois provinciales sur les transactions électroniques, sur le commerce électronique.</li> <li>▪ <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (LPRPDE) et d'autres lois provinciales sur la protection des renseignements personnels.</li> <li>▪ Codes de conduite volontaires, notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Lignes directrices applicables au transfert d'un régime enregistré.</li> <li>– Code de conduite sur les relations des banques avec les petites entreprises.</li> <li>– Principes régissant la protection du consommateur dans le commerce électronique : Le cadre canadien.</li> <li>– Code de conduite visant les activités liées aux assurances autorisées de l'ABC.</li> <li>– Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit.</li> </ul> </li> </ul>

## Les institutions financières sont principalement régies par les normes de l'Association canadienne des paiements\*, mais elles doivent également se conformer à des lois provinciales

Principaux participants de l'industrie	Description et exemples d'exigences réglementaires
<p><b>Acquéreurs</b></p> <p>Par exemple, Moneris, Chase Paymentech, Global Payments, Services aux commerçants TD</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les acquéreurs peuvent appartenir à des intérêts canadiens ou être des filiales d'une société mère étrangère, être ou non cotés en bourse, être indépendants ou appartenir à une institution financière mère.</li> <li>▪ Outre les éléments réglementaires communs, chaque acquéreur est réglementé en fonction de sa structure de propriété (p. ex., règles de divulgation régissant les sociétés cotées en bourse).</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doivent se conformer à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et au Bâle II à l'égard de certaines transactions.</li> <li>▪ Normes de l'Association canadienne des paiements.</li> <li>▪ Protection du consommateur (y compris traitement conforme), <i>Foreign Corrupt Practices Act</i>, <i>Loi sur la concurrence</i>, etc.</li> <li>▪ Lois provinciales sur les transactions électroniques, sur le commerce électronique.</li> <li>▪ <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (LPRPDE) et d'autres lois provinciales sur la protection des renseignements personnels.</li> <li>▪ Codes de conduite volontaires, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite sur les relations des banques avec les petites entreprises.</li> <li>- Principes régissant la protection du consommateur dans le commerce électronique : Le cadre canadien.</li> <li>- Code de conduite visant les activités liées aux assurances autorisées de l'ABC.</li> <li>- Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Agences de compensation et de règlement</b></p> <p>Par exemple, Association canadienne des paiements</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le fonctionnement de l'ACP s'inscrit dans une structure gérée très contrôlée.</li> <li>▪ Seules les tâches prévues au mandat établi par le gouvernement peuvent être exécutées.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régie par la <i>Loi canadienne sur les paiements</i> avec la supervision du ministre des Finances.</li> <li>▪ Lois sur la protection des renseignements personnels et autres lois pertinentes.</li> </ul>

\*À des fins prudentielles, les institutions financières sont également réglementées par le BSIF.

**Bien que les fournisseurs de services de paiements soient assujettis à la supervision indirecte du BSIF (notamment la *Loi sur les banques*), les réseaux de paiements sont assujettis à des règlements restreints aux niveaux fédéral et provincial**

Principaux participants de l'industrie	Description et exemples d'exigences réglementaires
<p><b>Fournisseurs de services de paiements (FSP)</b></p> <p><b>Par exemple, les sociétés Symcor et Intria sont régies par des institutions financières sous réglementation fédérale et sont donc assujetties à la supervision du BSIF</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À titre de partenaires de l'impartition d'organisations de services financiers (bancaires, gestion du patrimoine, courtage, assurance), de détail, de services publics et de télécommunications, les FSP sont des sociétés de traitement financier qui fournissent les services d'infrastructure pour les transactions faisant intervenir les devises (GA et dépôts commerciaux, gestion de la trésorerie), les chèques, les versements (casiers postaux bancaires de détail et de gros), la gestion de l'information et la livraison (services d'établissement des relevés de comptes) et les cartes de crédit.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En raison de la structure de propriété, les fournisseurs de services de paiements régis par des institutions financières sous réglementation fédérale sont assujettis à la supervision du BSIF, notamment la <i>Loi sur les banques</i> et les lignes directrices à l'appui, ainsi que la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et Bâle II.</li> <li>▪ La LPRPDE et diverses lois provinciales sur la protection des renseignements personnels.</li> <li>▪ Lois provinciales sur la protection du consommateur, sur la concurrence, etc.</li> <li>▪ En raison de la structure juridique, ils doivent également se conformer à diverses exigences relatives aux sociétés publiques y compris la loi dite Sarbanes-Oxley Act.</li> </ul>
<p><b>Réseaux de paiements (à but non lucratif)</b></p> <p><b>Par exemple, l'Association Interac</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Association Interac est actuellement une organisation à but non lucratif régie par un conseil d'administration composé de 14 administrateurs qui sont nommés pour des mandats annuels en fonction du secteur d'activités et du volume de transactions traitées.</li> <li>▪ Elle se compose d'un groupe diversifié de membres, y compris des banques, des sociétés de fiducie, des caisses de crédit, des caisses populaires, des commerçants ainsi que des sociétés dans les domaines de la technologie et des paiements. Le fonctionnement du conseil est prévu dans une entente de consentement qui vise à stimuler la concurrence ainsi qu'à énoncer les exigences relatives à la gouvernance de l'organisation, à l'accès au réseau et au modèle de revenu.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Code de pratique canadien des services de cartes de débit (le code volontaire de l'ABC).</li> <li>▪ Norme de sécurité des données dans l'industrie des cartes de paiement (norme de l'industrie).</li> <li>▪ <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (LPRPDE) et autres lois provinciales sur la protection des renseignements personnels.</li> <li>▪ Lois sur la protection du consommateur et sur la concurrence.</li> <li>▪ Lois provinciales sur les transactions électroniques, sur le commerce électronique.</li> </ul>

## Les réseaux de paiements sont assujettis à des règlements restreints aux niveaux fédéral et provincial

Principaux participants de l'industrie	Description et exemples d'exigences réglementaires
<p>Réseaux de paiements</p> <p>Par exemple, Visa et Mastercard</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visa exploite le réseau de paiements électroniques au détail le plus grand au monde et facilite le commerce mondial grâce au transfert de valeurs et de renseignements entre les institutions financières, les commerçants, les consommateurs, les entreprises et les entités gouvernementales.</li> <li>▪ MasterCard Worldwide s'acquiesce du rôle de franchiseur, d'agent de traitement et de conseiller pour la mise sur pied et la commercialisation de solutions de paiements sûres, pratiques et rémunératrices en traitant plus de 16 milliards de paiements par année et en fournissant des services d'analyse et de conseil propices à la croissance des activités pour ses clients bancaires et les commerçants.</li> </ul>
	<p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)</i> et lois provinciales sur la protection des renseignements personnels.</li> <li>▪ Protection du consommateur, Foreign Corrupt Practices Act, <i>Loi sur la concurrence</i>, etc.</li> <li>▪ Lois provinciales sur les transactions électroniques, sur le commerce électronique.</li> </ul>
	<p><b>Remarques additionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visa et MasterCard sont devenues des compagnies publiques ces dernières années (elles avaient auparavant été exploitées à titre d'associations dirigées par des banques), ce qui leur a procuré une plus grande marge de manœuvre stratégique. Au Canada, le gouvernement fédéral a pris de nouveaux règlements régissant les cartes de crédit. Bien que les répercussions complètes de ces changements proposés ne soient pas encore très claires, ils devraient avoir une incidence importante sur les institutions financières émettrices de cartes de crédit.</li> <li>▪ À l'échelle mondiale, les banques centrales et les autorités en matière de concurrence de nombreuses administrations se sont intéressées à réglementer les réseaux de paiements par cartes bancaires, notamment en imposant des restrictions sur les taux d'interchange. En Australie, la réglementation des taux d'interchange par la Reserve Bank of Australia a débouché sur des conséquences non voulues, comme l'accroissement des coûts pour les consommateurs.</li> </ul>

**Les entreprises d'encaissement de chèques, les entreprises de services monétaires et les fournisseurs de programmes de fidélisation et de récompenses ne sont pas considérés comme des institutions financières et ne sont pas réglementées en tant que telles**

Principaux participants de l'industrie	Description et exemples d'exigences réglementaires
<p><b>Entreprises d'encaissement de chèques</b> Par exemple, Money Mart</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au Canada, la plupart des entreprises d'encaissement de chèques sont des sociétés privées indépendantes.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lois provinciales relatives aux prêts usuriers et à d'autres modalités de prêt.</li> <li>▪ Règlements sur la protection des renseignements personnels.</li> </ul>
<p><b>Entreprises de services monétaires</b> Par exemple, Western Union</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au Canada, la plupart des entreprises de services monétaires sont des sociétés privées ou des filiales de sociétés mères canadiennes ou étrangères.</li> <li>▪ Les entreprises de services monétaires ne sont généralement pas des institutions financières et ne sont pas réglementées en tant que telles.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.</i></li> <li>▪ Lois provinciales sur les transactions électroniques.</li> <li>▪ <i>Loi sur le commerce électronique.</i></li> </ul>
<p><b>Programmes de fidélisation et de récompenses</b> Par exemple, Aéroplan, Air Miles</p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sociétés privées ou publiques offrant des programmes de fidélisation ou détaillants offrant des programmes de fidélisation dans le cadre de leurs activités.</li> <li>▪ En général, elles ne sont pas des institutions financières et ne sont pas réglementées en tant que telles.</li> </ul> <p><b>Exemples d'exigences réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'utilisation des points de fidélisation pour acquérir des biens et des services n'est pas visée par les lois sur les banques ni par des lois propres aux paiements.</li> <li>▪ Lois sur la protection du consommateur.</li> <li>▪ Lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels.</li> </ul>

# Table des matières

---

## 1. Introduction

---

## 2. Survol des paiements

- a. Qu'est-ce qu'un paiement?
- b. L'écosystème canadien des paiements
- c. Le cadre de réglementation du système canadien de paiements

## 3. Examen des modes de paiement

## 4. Examen des participants de l'écosystème de paiements

---

## 5. Annexes

---

- a. Profils des participants
- b. Examen des activités liées aux paiements
- c. Glossaire
- d. Lectures supplémentaires

## La présente section fournit un aperçu des principaux types de paiements utilisés dans l'économie canadienne

---

- Le système canadien de paiements offre une multitude d'options de paiements, depuis le comptant jusqu'aux paiements mobiles sans contact en passant par les chèques. La présente section met en vedette nombre de ces types de paiements établis et émergents, dont ceux qui suivent :
  - Comptant,
  - Chèques,
  - Cartes de débit (points de vente),
  - Cartes de débit (distributrices de billets),
  - Carte de crédit,
  - Débits par TAF,
  - Crédits par TAF,
  - EDI et versements électroniques,
  - Cartes privatives et cartes prépayées à boucle fermée,
  - Système de transferts de paiements de grande valeur (STPGV),
  - Virements du SWIFT,
  - Versements internationaux,
  - Programmes de récompenses et de fidélisation<sup>1</sup>,
  - Portefeuilles électroniques,
  - Virements électroniques de personne à personne,
  - Paiements du réseau mobile<sup>1</sup>.
- Nombre de facteurs viennent compliquer l'estimation de la taille du marché et la description des tendances historiques de chaque type de paiement, dont ceux qui suivent :
  - Les divergences au plan de la méthodologie utilisée par les organismes qui assurent le suivi de la valeur et du volume des transactions de paiement au Canada. Par exemple, la Banque des règlements internationaux (BRI) ne tient pas compte des transactions du STPGV, tandis que l'Association canadienne des paiements (ACP) en tient compte dans ces totaux pour le marché. À moins d'indication contraire, les données indiquées dans la présente section sont fondées sur des estimations de l'ACP disponibles dans le public.
  - Le recours au comptant pour effectuer les paiements n'est pas connu et n'est pas facile à établir en raison du caractère anonyme des transactions. Un modèle fondé sur le nombre estimatif de transactions au comptant et sur la valeur des paiements de détail au comptant a été adopté pour estimer la taille de ce marché des paiements.

<sup>1</sup> L'annexe B contient un examen plus approfondi de ces activités liées aux paiements et des prêts sur salaire.

<b>Comptant</b>	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèques	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuille électronique
Carte de crédit	SWIFT	
Débets par TAF		

# Survol des types de paiements :

## Comptant

### Description

- Le comptant désigne la technologie de paiement la plus ouverte, en ce sens qu'il s'agit d'une méthode ayant cours légal, qui peut être utilisée librement et anonymement (dans certaines limites) pour payer des biens et des services et transférer des valeurs entre personnes.
- Le volume des espèces en circulation est géré par la Banque du Canada par l'entremise du Système de distribution des billets de banque.
- Bien que les transactions au comptant continuent de représenter une partie importante du système de paiements, elles sont de plus en plus remplacées par des formes électroniques de paiement. Le taux futur de remplacement dépend de l'innovation technologique et de la volonté des participants au système de paiements à adopter les formes émergentes de paiement. Toutefois, les transactions au comptant continueront de jouer un rôle important en raison de leur faible coût de transaction perçu, de l'acceptation universelle, du délai de traitement instantané et des attributs connexes de protection des renseignements personnels.

### Caractéristiques

- Coût** : Les consommateurs ne subissent aucun coût de transaction lorsqu'ils paient comptant et, dans certains cas, ils peuvent même recevoir des incitatifs pour le faire. Toutefois, l'utilisation du comptant s'assortit de coûts réels d'entreposage, de coûts transactionnels (p. ex., gestion de la trésorerie), de coûts d'opportunité (p. ex., intérêt auquel on renonce) et de risques de sécurité de la conservation de l'argent comptant (p. ex., diminution des stocks, vol et fausse monnaie) pour les commerçants et les émetteurs. Pour sa part, le gouvernement subit des coûts importants pour imprimer les billets et frapper les pièces qui ont cours légal.
- Acceptation** : L'argent comptant est accepté presque partout.
- Délai** : Le transfert de la valeur survient immédiatement au paiement avec du comptant.
- Sécurité** : La traçabilité d'un paiement au comptant est limitée en l'absence d'un mécanisme de suivi secondaire (p. ex., un reçu). Le comptant expose le commerçant au risque de vol (interne ou externe) et de contrefaçon, de même qu'au risque d'erreur humaine pendant l'échange. La sécurité des personnes peut être compromise lors du transport de sommes importantes d'argent comptant. Le gouvernement perd des revenus lorsque des transactions au comptant sont effectuées dans l'économie souterraine.

### Volumes de transactions au comptant

#### Tendance du comptant

- On estime que les transactions au comptant en pourcentage des paiements totaux de l'économie reculent.
- Les substituts qui ont fait surface au cours de la dernière décennie ont été les cartes de débit et de crédit et les transferts de fonds électroniques.

#### Défis au chapitre de l'estimation des volumes de transactions au comptant :

- Il est impossible de calculer avec certitude le volume et la valeur agrégée des transactions au comptant.
- Contrairement aux transactions électroniques ou sur support papier, les transactions au comptant ne laissent aucune piste de vérification fiable.
- La Banque du Canada tient environ 55 milliards de dollars de billets et de pièces de monnaie dans le marché canadien. Toutefois, ce montant n'indique pas la « vitesse » des devises, qui désigne la valeur agrégée des espèces qui changent de mains.

#### Méthodologies d'estimation des transactions au comptant

- Les auteurs d'un rapport inédit se sont servis des retraits aux GA et aux guichets avec préposé combinés aux hypothèses d'achats moyens pour estimer que le marché canadien transfère actuellement chaque année des valeurs chiffrant 131 milliards de dollars dans le cadre de 8,1 milliards de transactions.

### Exemples d'utilisation

- Gouvernement à citoyen
- Gouvernement à entreprise
- Consommateur à entreprise
- Personne à personne
- Citoyen à gouvernement
- Entreprise à entreprise
- Entreprise à employé
- Entreprise à consommateur

### Facteurs de forme

- Billets de banque
- Pièces de monnaie
- Devises étrangères utilisées au lieu de devises canadiennes

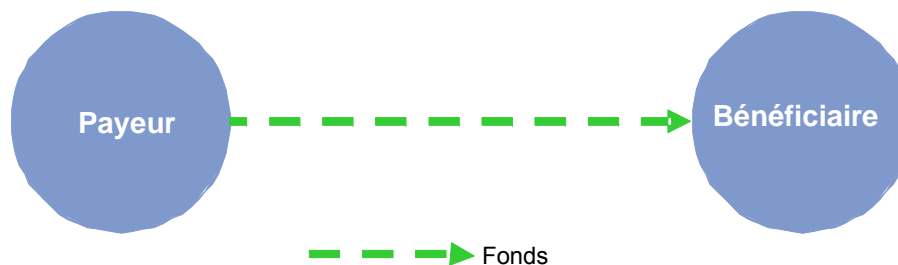
Sources : Banque du Canada; Rapport de la Banque des règlements internationaux préparé par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement du Groupe des Dix, 2009; Tendances en matière de paiement de détail et résultats d'un sondage mené auprès du public, 2006, Banque des règlements internationaux; Observations de Pierre Duguay, sous-gouverneur de la Banque du Canada devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales, Ottawa (Ontario) 2010

# Survol des types de paiements : Comptant

<b>Comptant</b>	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèques	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuille
Carte de crédit	SWIFT	électronique
Débets par TAF	.	

## Modèle simplifié d'interaction des paiements

### Illustration



## Principaux intervenants

- La Banque du Canada contrôle la masse monétaire canadienne.
- Les institutions financières assurent la garde de l'argent comptant et le remettent à leurs clients.

## Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Payeur		
Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucuns frais ne sont associés aux paiements au comptant bien que des frais très réels soient associés à la garde des valeurs et au traitement des espèces tant par les commerçants que par les institutions financières.</li> </ul>	

# Survol des types de paiements : Chèques et autres versements sur support papier

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
<b>Chèques</b>	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuille
Carte de crédit	SWIFT	électronique
Débets par TAF	.	

## Description

- Un chèque désigne un instrument sur papier indiquant à une institution financière de payer un montant indiqué dans une devise indiquée à un destinataire indiqué. Les chèques sont encore utilisés fréquemment dans les transactions d'entreprise à entreprise et certaines transactions de personne à personne, mais ne sont pas toujours acceptés aux points de vente.
- Les chèques continuent d'exister sur support papier, bien qu'une certaine partie du traitement soit effectuée par voie électronique, sous forme d'images de chèque et de reconnaissance électronique.
- Outre les chèques, les versements sur support papier comprennent les paiements de factures papier codées pour permettre la reconnaissance de caractères magnétiques portant un numéro d'identification des entreprises créancières (NIEC) qui seront portés au crédit d'une société.
- Nombre de pays comparables (p. ex., la Norvège, le Royaume-Uni et l'Australie) ont instauré des initiatives visant à éliminer les chèques de court à moyen terme, tandis que d'autres les ont déjà éliminés (p. ex., les Pays-Bas et la Suède).
- Les chèques sont des mécanismes de paiement qui servent à retirer des fonds de comptes de chèques et d'épargne.

## Caractéristiques

- Coût** : Des coûts minimes sont associés aux chèques pour le titulaire du compte, qui s'ajoutent aux frais mensuels liés aux comptes de chèques, y compris les frais pour les débits du compte, la commande de chèques, les coûts de l'imagerie, etc. Les méthodes de paiements sur papier supposent des coûts élevés de traitement pour les entreprises et les institutions financières participantes en raison de la manipulation et de l'imagerie qu'elles exigent.
- Acceptation** : Les chèques sont encore fréquemment utilisés pour les transactions interentreprises, mais sont peu acceptés pour les transactions de consommateur à entreprise au point de vente, ce qui peut s'expliquer par la pénétration plus marquée des cartes de débit qui offrent un accès semblable aux fonds personnels en moins de temps de traitement.
- Délai** : Il faut parfois compter de 1 à 3 jours pour compenser des chèques. L'institution financière du destinataire peut retenir les fonds après cette période avant d'accorder l'accès aux fonds.
- Sécurité** : Les chèques contiennent des renseignements personnels, comme le nom et le numéro de compte, et sont donc faciles à contrefaire, ce qui en fait des cibles pour la fraude. Ils présentent également un risque élevé de non-paiement en raison de l'insuffisance des fonds.

## Exemples d'utilisation

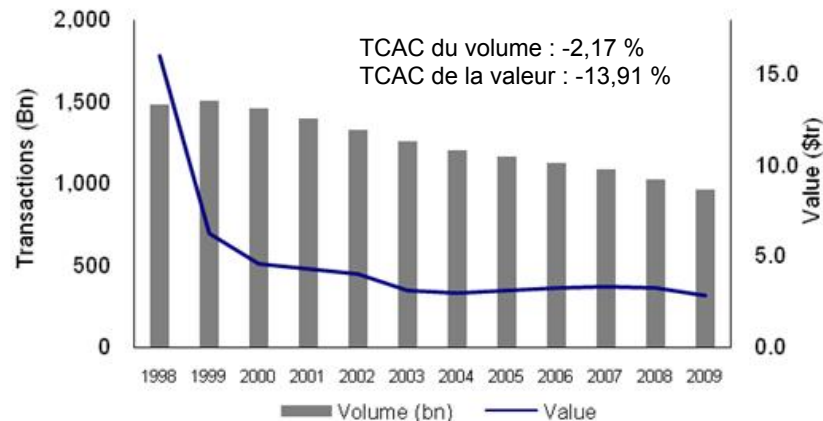
- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| •Gouvernement à citoyen    | •Entreprise à entreprise   |
| •Gouvernement à entreprise | •Entreprise à employé      |
| •Personne à personne       | •Entreprise à gouvernement |
| • Citoyen à gouvernement   | •Consommateur à entreprise |

## Facteurs de forme

- Papier
- Électronique, après imagerie du chèque en papier

## Tendances historiques

Transactions par chèques et valeur des achats (1998 à 2009)

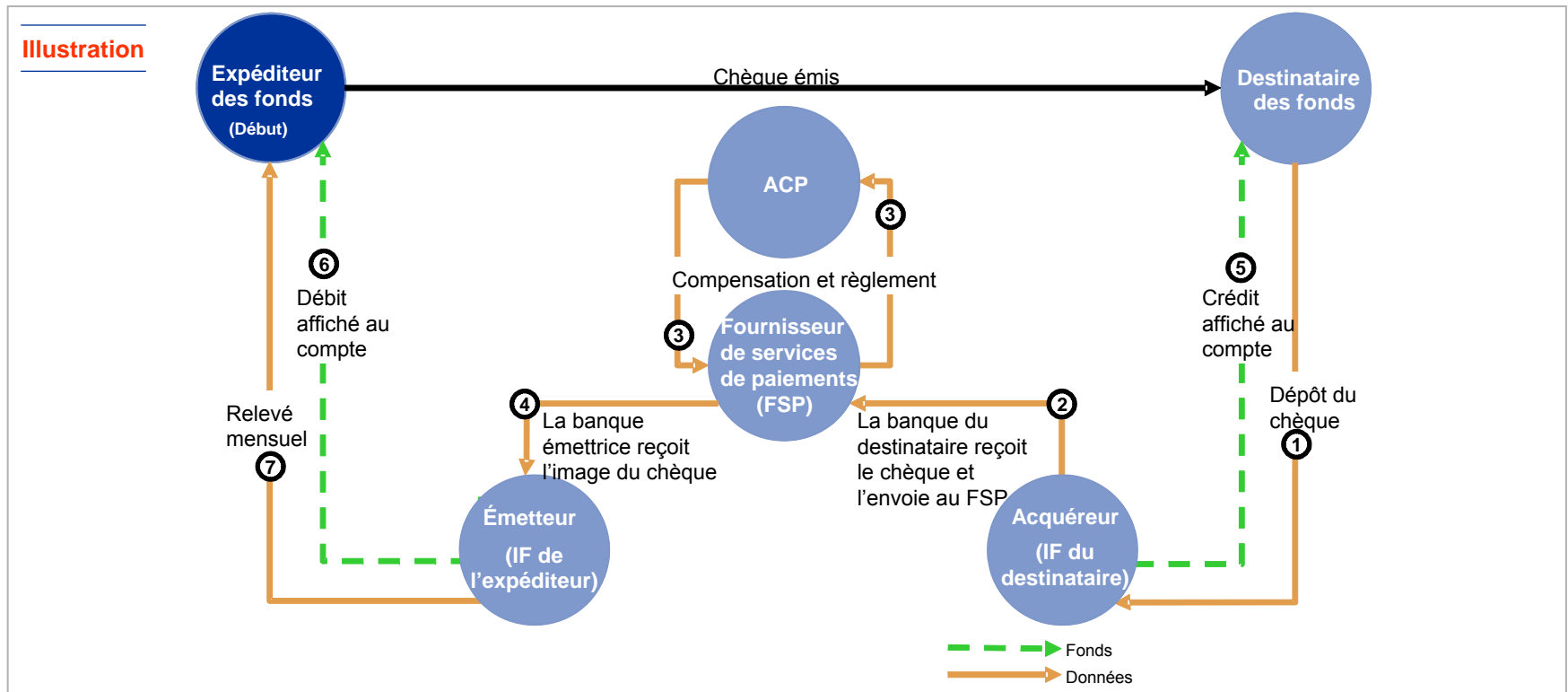


- L'utilisation des chèques a chuté en 1999, en raison de l'instauration du STPGV.
- Le nombre de transactions et la valeur totale continuent de chuter. La valeur moyenne des chèques est demeurée relativement stable.
- Cette tendance à la baisse est en partie attribuable à la disparition des transactions sur chèque de faible valeur chez les utilisateurs au détail, ce qui comprend les achats et les paiements de factures, puisque ces transactions passent à d'autres types de paiements, comme les cartes de crédit et de débit et les transferts de fonds électroniques.

## Survol des types de paiements :

### Chèques et autres versements sur support papier

#### Modèle simplifié d'interaction des paiements



#### Principaux intervenants aux transactions

**Émetteurs :** Institutions financières qui émettent les chèques à leurs clients et où les chèques sont déposés.

**Acquéreurs :** Institutions financières qui représentent le destinataire des fonds.

**Commerçants (limités) :** Acceptent les chèques en contrepartie de biens et de services.

**Entreprises ou gouvernement :** Peuvent émettre des chèques aux employés et aux fournisseurs.

**Agences de traitement et fournisseurs de services de paiements :** Fournissent des services de traitement des chèques aux institutions financières, ce qui comprend convertir les chèques-papier en documents électroniques, p. ex., Symcor et Intria.

**ACP :** Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des chèques et d'autres types de paiements.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Chèques et autres versements sur support papier

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
<b>Chèques</b>	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuille
Carte de crédit	SWIFT	électronique
Débets par TAF	.	

### Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (titulaire du compte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'utilisation : Peuvent varier depuis une partie des frais d'un forfait mensuel à des frais par transaction de débit (habituellement entre 0 \$ et 1,25\$ par chèque).</li> <li>Frais pour insuffisance de fonds : imputés à l'expéditeur si les fonds ne sont pas suffisants.</li> <li>Les frais mensuels se situent habituellement entre 0\$ et 14\$.</li> <li>Frais divers : Comprennent les frais de commande de chèques et la consultation des chèques électroniques.</li> <li>Dans le cas des entreprises, des frais de traitement interne sont imputés pour les approbations et les comptes créditeurs.</li> </ul>
Émetteur (IF de l'expéditeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait mensuel et frais de transaction.</li> <li>Frais pour insuffisance de fonds : Imputés à l'expéditeur si les fonds ne sont pas suffisants.</li> <li>Frais divers : Incluant les frais de commande de chèques et la consultation des chèques électroniques.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement des chèques versés à la société de compensation de chèques.</li> <li>Frais d'impression et d'envoi par la poste des chèques.</li> <li>Charges liées à l'insuffisance de fonds.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels, services à la clientèle.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Fonctions de soutien de la société, technologie.</li> </ul>
Société de compensation des chèques et entreprise de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus tirés du traitement des chèques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technologie et imagerie (les coûts peuvent être partagés entre les IF acquéreuses et émettrices).</li> <li>Frais de traitement des chèques (compensation et règlement).</li> </ul>
Réseau de services de l'ACP (RSACP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'association des institutions financières membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Réseau, TED et télécommunications.</li> </ul>
Acquéreur (IF du destinataire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des frais de traitement des chèques, qui ressemblent parfois à des comptes commerciaux, peuvent être imputés au destinataire.</li> <li>Frais pour insuffisance de fonds : Imputés au destinataire si le compte de l'expéditeur ne contient pas suffisamment de fonds.</li> </ul>	<p>Transactionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement des chèques versés à la société de compensation de chèques.</li> <li>Technologie et imagerie (les coûts peuvent être partagés avec la société de compensation des chèques).</li> <li>Charges liées à l'insuffisance de fonds.</li> </ul> <p>Opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels, services à la clientèle.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Fonctions de soutien de la société, technologie.</li> </ul>
Destinataire des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais pour insuffisance de fonds : Imputés au destinataire si le compte de l'expéditeur ne contient pas suffisamment de fonds.</li> <li>Des frais de traitement des chèques, qui ressemblent parfois à des comptes commerciaux, peuvent être imputés au destinataire (se situent habituellement entre 0 \$ et 3 \$ par chèque).</li> <li>Coûts de traitement manuel pour la manipulation et des comptes créditeurs.</li> <li>Coût d'opportunité si les fonds sont retenus par l'institution financière.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements : Carte de débit (points de vente)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
<b>Débit au PDV</b>	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

## Description

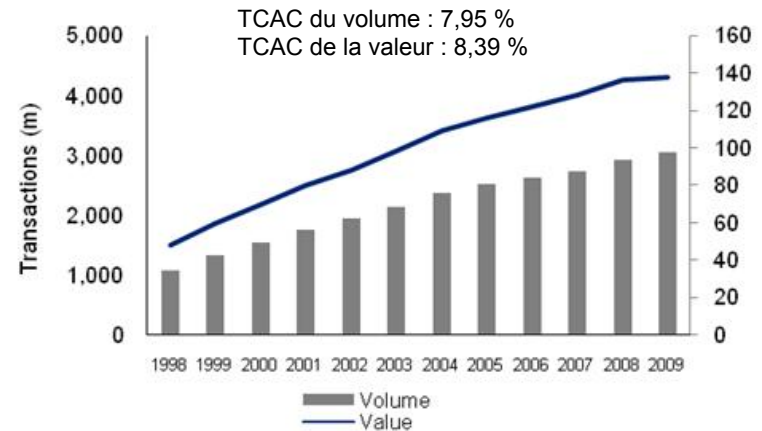
- Carte émise par une institution financière qui procure un accès instantané à des fonds en ligne ou à la caisse d'un commerçant pour l'achat de biens et de services. Les fonds sont instantanément retirés du compte de l'utilisateur.
- La plupart des transactions sont traitées par le service de Paiement direct Interac. MasterCard et Visa tentent une percée sur le marché pour concurrencer Interac. Interac et MasterCard exigent actuellement des frais fixes par transaction, tandis que Visa propose un modèle à frais fixes assorti d'un pourcentage.
- Le gouvernement fédéral a instauré le Code de conduite volontaire qui accroît la transparence pour les commerçants et offre du choix aux consommateurs et aux commerçants.

## Caractéristiques

- **Coût** : Les consommateurs ou les titulaires de comptes peuvent subir des frais s'ils dépassent le nombre de débits autorisés par leurs forfaits mensuels. À l'heure actuelle, Interac exploite un modèle de recouvrement des coûts en vertu duquel les acquéreurs imputent un taux d'escompte aux commerçants sur les cartes de débit correspondant aux frais de l'acquéreur plus les frais de recouvrement des coûts d'Interac. Pour les commerçants, le coût de traitement d'un paiement par carte Interac demeure inférieur à celui du traitement d'un paiement par carte de crédit.
- **Acceptation** : Interac est accepté à l'échelle mondiale par les commerçants et les consommateurs, bien que le taux d'acceptation d'Interac en ligne soit encore faible. L'acceptation des cartes de débit de Visa et de MasterCard est en voie d'être obtenue, comme c'est le cas des cartes de débit sans contact.
- **Délai** : Les transactions de débit surviennent en temps réel en ce sens que le compte de l'acheteur est débité automatiquement, mais le compte du commerçant n'est réglé qu'à la fin de la journée. Les institutions financières acquéreuses et émettrices règlent leurs positions nettes par l'entremise de l'ACP.
- **Sécurité** : Les cartes de débit sont des types de paiements raisonnablement sûrs, bien qu'on ait constaté une augmentation des cas de fraude au cours des cinq dernières années, dont la valeur a plus que doublé entre 2005 et 2009. Cette hausse est en partie attribuable à l'écrémage des bandes magnétiques, qui pourrait diminuer à l'avenir grâce à l'adoption de la technologie à puces et à NIP.

## Tendances historiques

### Transactions sur carte de débit et valeur des achats (1998 à 2009)



## Exemples d'utilisation

- Consommateur à entreprise
- Entreprise à consommateur
- Citoyen à gouvernement
- Gouvernement à citoyen
- Entreprise à entreprise
- Entreprise à gouvernement
- Gouvernement à entreprise

## Facteurs de forme

- Carte (bande magnétique ou puce)
- Sans contact (cartes et terminaux mobiles – émergents)
- Internet (en ligne)
- Transactions bancaires téléphoniques
- Réseau mobile (émergent)

- La valeur moyenne des transactions de débit particulières est demeurée relativement stable au cours de la dernière décennie bien que le nombre de transactions ait augmenté dramatiquement.
- L'utilisation plus généralisée des cartes de débit s'accompagne d'une croissance continue de l'utilisation de ces cartes en pourcentage du total des paiements, d'un commerçant à l'autre.
- Le lancement des cartes de débit Visa et MasterCard pourrait stimuler l'accroissement des volumes de transactions par carte de débit.

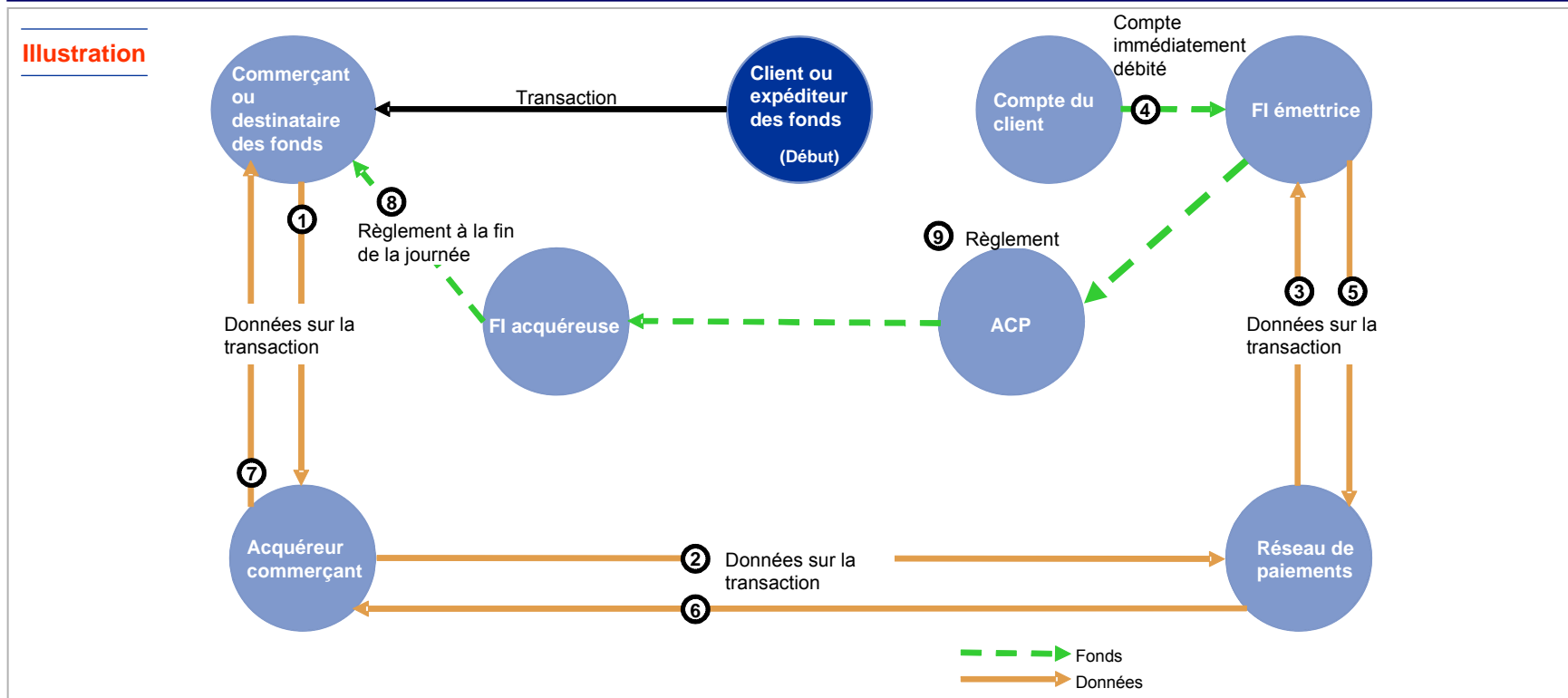
Sources : Les systèmes de paiement : le marché de la carte de débit au Canada, Bibliothèque du Parlement; Prévisions du marché canadien des paiements, Association canadienne des paiements : <http://www.cdnpay.ca/>, The Nilson Report, 2010

# Survol des types de paiements :

## Carte de débit (points de vente)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
<b>Débit au PDV</b>	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles électroniques
Carte de crédit	SWIFT	
Débets par TAF		

### Modèle simplifié d'interaction des paiements



### Principaux intervenants aux transactions

- **Émetteurs** : Organisations qui émettent des cartes de débit aux utilisateurs, par exemple, banques, caisses de crédit, caisses populaires.
- **Acquéreurs** : Membres d'un réseau de paiements qui entretiennent des relations avec les commerçants et reçoivent toutes les transactions sur cartes bancaires des commerçants, par exemple, Moneris, PaymentTech.
- **Commerçants** : Commerces qui acceptent les cartes de débit d'un réseau de paiements par cartes de débit, par exemple, Home Depot, Zellers.
- **Réseaux de paiements** : Fournissent la validation des transactions et le système de transfert des fonds du client ou de l'auteur de la transaction au PDV, par exemple, Interac.
- **ACP** : Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des transactions aux PDV exécutées au moyen de cartes de débit.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte de débit (points de vente)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
<b>Débit au PDV</b>	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coûts des participants (1 de 2)

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (titulaire de la carte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de fidélisation et de récompenses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'utilisation : Peuvent varier depuis une partie des frais d'un forfait mensuel à des frais par transaction de débit (habituellement entre 0 \$ et 1,25\$ par transaction).</li> <li>Le commerçant peut appliquer une surcharge sur les transactions Interac (habituellement entre 0,05 \$ et 0,50 \$).</li> </ul>
Émetteur (IF du titulaire de la carte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus tirés des frais de service du compte.</li> <li>Revenus tirés des frais d'utilisation ou de commodité.</li> <li>Revenus tirés des opérations de change : Frais imputés aux clients sur les transactions sur cartes de débit lorsque le pays de l'émetteur de la carte est différent du pays où elle est utilisée.</li> <li>Revenu d'interchange potentiel (0 \$ dans les cas des transactions Interac).</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de commutation.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commercialisation et ventes : Incluant la commercialisation des nouveaux comptes, les promotions et les garanties.</li> <li>Services à la clientèle, émission de cartes, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Coût des cartes.</li> </ul>
Fournisseur de services de paiements et agence de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement : Varient en fonction du service fourni.</li> <li>Revenus provenant de l'aide offerte aux (petits) émetteurs pour la gestion des dossiers, la connexion au réseau et les centres d'appels et de recouvrement impartis, pour ne nommer que ces services.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de compte payés par l'émetteur : Peuvent inclure des frais minimums, les autres variant selon les volumes.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Services à la clientèle, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Commercialisation et ventes.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte de débit (points de vente)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
<b>Débit au PDV</b>	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coûts des participants (2 de 2)

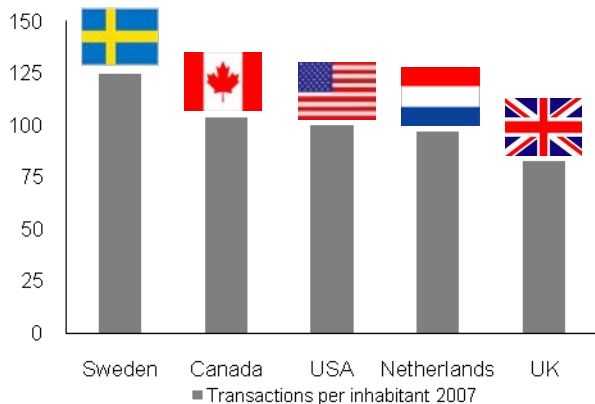
Participants	Revenus	Coûts
Réseau de paiements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus tirés du traitement des données : Désignent les revenus provenant de l'autorisation, de la compensation, du règlement, des services de traitement des transactions et d'autres services de maintenance et de soutien qui facilitent le traitement des transactions et de l'information chez les clients de la société partout dans le monde.</li> <li>Revenus tirés des opérations de change : Frais imputés aux clients sur les transactions sur cartes de débit lorsque le pays de l'émetteur de la carte est différent du pays où elle est utilisée.</li> <li>Frais de services liés au risque, à la gestion de la fraude et au règlement des différends (cartes de débit Visa et MasterCard seulement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Commercialisation et ventes.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> </ul>
Commerçant acquéreur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'escompte du commerçant : En échange de l'offre d'une facilité pour accepter les cartes de débit, l'acquéreur applique des frais d'escompte du commerçant.</li> <li>Frais de comptes périodiques : Incluant les frais minimums que le commerçant doit payer à l'acquéreur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Investissements en capital : Les principaux frais comprennent ceux liés aux terminaux des PDV, aux ordinateurs centraux, aux logiciels, aux ordinateurs personnels des employés, aux meubles et à l'ameublement, à la rénovation des locaux à bureaux, aux réseaux et aux télécommunications.</li> <li>Coûts d'adhésion du commerçant : Incluant les frais d'impression des ententes du commerçant, des décalques d'affichage, des découpes-reliefs.</li> <li>Frais d'interchange : Le partage des revenus tirés des escomptes du commerçant avec les émetteurs et les réseaux des titulaires de cartes qui ont utilisé leurs cartes chez l'acquéreur commerçant (actuellement de 0 \$ pour les transactions).</li> </ul>
Destinataire des fonds (commerçant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'escompte du commerçant.</li> <li>Frais de comptes périodiques : Comprennent les frais minimums que le commerçant doit payer à l'acquéreur.</li> <li>Coûts de mise à niveau de l'équipement des PDV.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

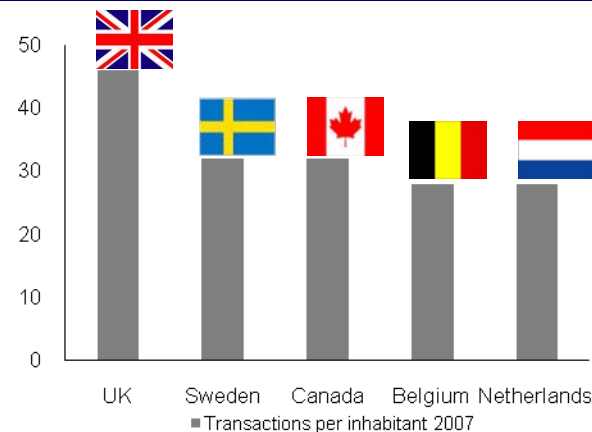
# Survol des types de paiements : Carte de débit (distributrices de billets et points de vente)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
<b>Débit au PDV</b>	Boucle fermée	Récompenses
<b>Débit au GA</b>	STPGV	Portefeuilles électroniques
Carte de crédit	SWIFT	
Débets par TAF		

Cinq premiers pays utilisateurs des cartes de débit (2007)

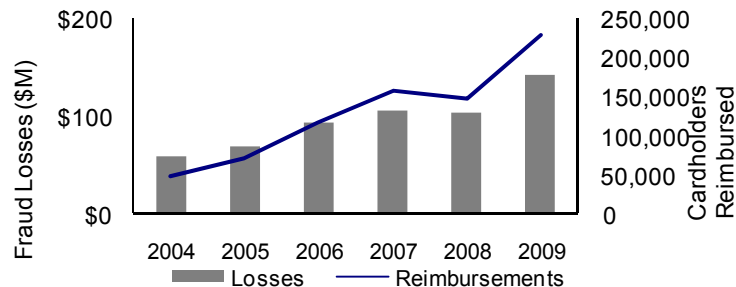


Cinq premiers pays utilisateurs de GA pour les retraits au comptant



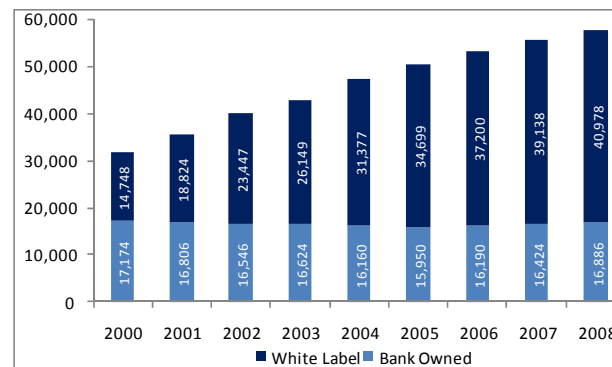
- En raison de l'adoption et du soutien d'Interac à l'échelle de l'industrie, les Canadiens se classent parmi les plus grands utilisateurs de cartes de débit au monde.
- Le nombre moyen d'achats par carte de débit par habitant au Canada a dépassé 100 en 2007; il se classe au deuxième rang, après celui de la Suède, qui a frôlé 125.
- Les retraits au comptant par habitant s'établissaient à environ 30 au Canada, sous la moyenne de 46 au Royaume-Uni et au pair avec la Suède.

Fraude sur cartes de débit au Canada (Interac)



- Même si la fraude sur cartes de débit en pourcentage de la valeur transférée demeure assez faible, elle a plus que doublé entre 2005 et 2009, pour s'établir à 142 millions de dollars. Le nombre de titulaires ayant été victimes de fraude sur cartes de débit a bondi de plus de 230 % depuis 2005.
- Les initiatives de l'industrie comme l'instauration des puces et du NIP et le débit sans contact (pas de NIP à entrer) visent à limiter les pertes.

Nombre de GA au Canada selon la propriété



- Plus des deux tiers des GA au Canada appartiennent à des participants autres que des banques et sont gérés par eux. En dépit de la stabilité du nombre de GA appartenant à des banques, le nombre de GA privés ne cesse d'augmenter.

Sources : Association canadienne des paiements; site Web d'Interac [www.interac.ca](http://www.interac.ca); Banque des règlements internationaux (BRI); Associations des banquiers canadiens;

# Survol des types de paiements :

## Carte de débit (distributrices de billets)

### Description

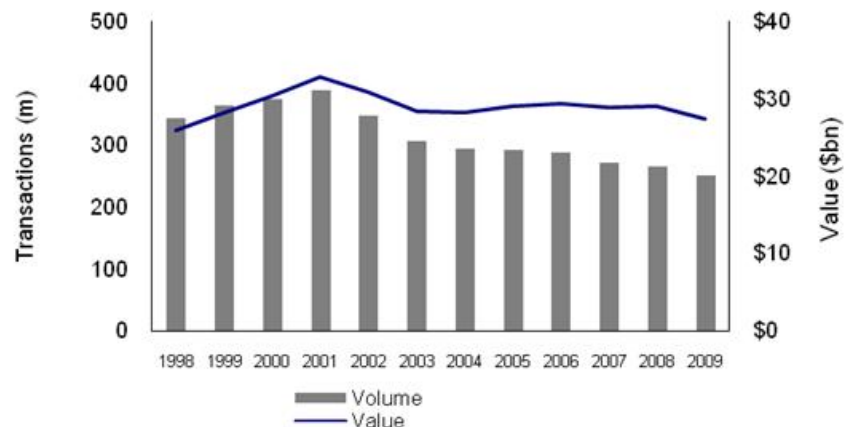
- Carte émise par une institution financière qui permet de retirer de l'argent à des guichets automatiques bancaires (GAB) provenant de comptes de chèques et d'épargne. Les retraits faits aux guichets de la même banque que celle qui a émis la carte sont considérés « à la charge » de la banque, tandis que ceux effectués à des guichets d'autres institutions ne le sont pas.
- L'utilisation des GAB s'est étendue aux fonctions autres que de paiement, dont les transactions de ventes croisées, les transactions bancaires de base (dépôt de chèques, changement d'adresse) et le paiement de factures. Ces transactions ne sont généralement pas prises en compte lors du calcul des volumes de distribution de billets.

### Caractéristiques

- Coût** : Outre les frais associés aux comptes de chèques et d'épargne, le client paie habituellement des frais prélevés sur les retraits d'espèces effectués à des guichets n'appartenant pas à sa banque d'attache (p. ex., les transactions « non à la charge de l'institution »). Dans le cas des transactions « non à la charge de l'institution », les émetteurs paient des frais d'interchange aux fournisseurs acquéreurs des GAB pour défrayer le coût réel de l'approvisionnement et de l'entretien du guichet bancaire.
- Acceptation** : La plupart des cartes de débit au Canada peuvent avoir accès à des billets à partir de GA et presque tous les GA peuvent soutenir les retraits de billets grâce à des cartes de débit et de crédit. Les cartes de marque Interac, MasterCard Cirrus et Visa Plus sont acceptées à large échelle au Canada, tandis que les réseaux Plus et Cirrus sont acceptés à large échelle dans le monde. Les réseaux THE EXCHANGE et ACCULINK desservent principalement les caisses de crédit et les caisses populaires. Bon nombre de cartes de crédit canadiennes traitent les avances de fonds canadiens au moyen du réseau Interac et comptent sur les réseaux Plus et Cirrus pour les retraits internationaux.
- Délai** : Le compte de l'utilisateur est débité en temps réel pendant la transaction, et le règlement entre les institutions acquéreuses et émettrices survient à la fin de la journée, dans le cas des transactions « non à la charge de l'institution ».
- Sécurité** : Les cartes de débit sont dignes de confiance parce qu'il faut avoir une puce et un NIP pour s'en servir, mais la fraude demeure possible puisque la bande magnétique peut être écrimée et que le NIP peut être trouvé.

### Tendances historiques (1998 à 2009)

Retraits aux GA Interac partagés, par transaction et volume



- Les chiffres indiqués ci-dessus visent uniquement les transactions partagées de distribution de billets sur Interac. Lorsque les retraits « à la charge de l'institution » sont inclus, le volume actuel est évalué à 7,4 milliards de transactions d'une valeur de 111 milliards de dollars.
- Le nombre de GA – autrement dit les endroits non surveillés de retrait de billets – a augmenté en flèche depuis que le Bureau de la concurrence a autorisé les exploitants privés à brancher les guichets bancaires de tiers au réseau Interac.
- Les volumes de retraits de billets aux GA ont diminué graduellement au cours des quatre dernières années, mais le montant moyen des retraits demeure élevé.
- Il convient de signaler que la plupart des sources comprennent les transactions « à la charge de l'institution » (retraits aux GA de la banque d'attache) à titre de type de paiement, tandis que les autres ne comptent que les transactions qui sont traitées comme des transactions « non à la charge de l'institution » sur le réseau Interac.

### Exemples d'utilisation

- Personne à personne (autopaiement)

### Facteurs de forme

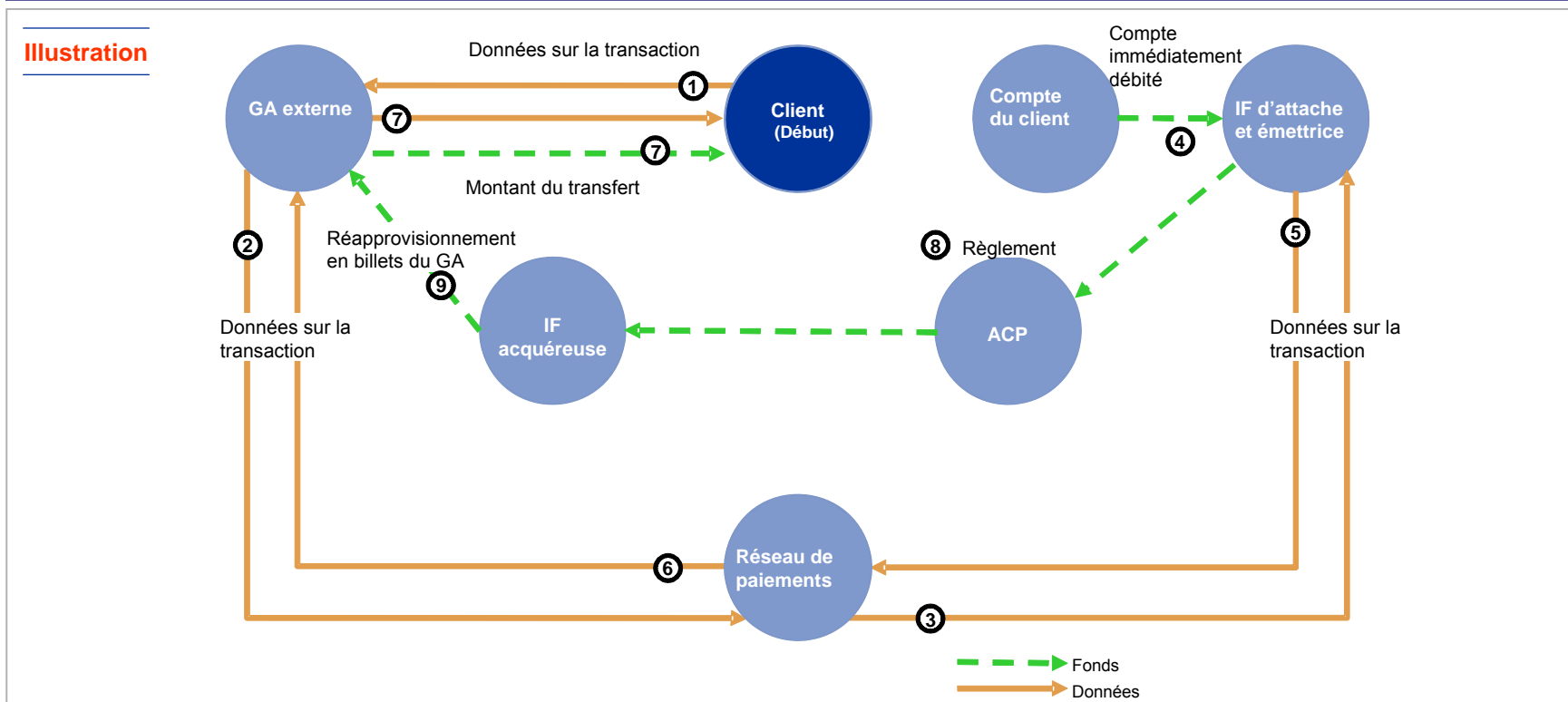
- Carte (bande magnétique ou puce)

Sources : *Les systèmes de paiement : le marché de la carte de débit au Canada*, Bibliothèque du Parlement; *Prévisions du marché canadien des paiements*, TSI; <http://www.cdnpay.ca/>; *The Nilson Report 2010*

# Survol des types de paiements : Carte de débit (distributrices de billets)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
<b>Débit au GA</b>	STPGV	Portefeuilles électroniques
Carte de crédit	SWIFT	
Débets par TAF		

## Modèle simplifié d'interaction des paiements (retrait « non à la charge de l'institution »)



## Principaux intervenants aux transactions

- **Émetteurs** : Organisations qui émettent des cartes de débit et/ou de crédit pouvant être utilisées pour retirer des billets aux GA, par exemple, banques, caisses de crédit, caisses populaires, émetteurs de cartes monolignes.
- **Acquéreurs** : Institutions financières dont les GA sont mis à la disposition de clients externes, d'exploitants de GA non bancaires, par exemple, Laser Cash.
- **Réseaux de paiements** : Fournissent la validation des transactions et le système de transfert de fonds, par exemple, Interac, Plus, Cirrus.
- **ACP** : Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des paiements.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

## Survol des types de paiements :

### Carte de débit (distributrices de billets)

#### Exemple d'articles de revenu et de coûts des participants (1 de 2)

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur et destinataire des fonds (titulaire de carte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'utilisation : Peuvent varier depuis une partie du forfait mensuel à des frais par transaction de débit (habituellement entre 0 \$ et 0,50 \$).</li> <li>Autres frais de commodité : Peuvent être imputés par l'acquéreur et l'émetteur pour les transactions « non à la charge de l'institution » (habituellement entre 1,50 \$ et 3 \$ chacun pour l'émetteur et l'acquéreur).</li> <li>Les frais de compte mensuels se situent habituellement entre 0 \$ et 14 \$.</li> <li>Des coûts de conversion des opérations de change peuvent être subis pour les retraits internationaux.</li> </ul>
Émetteur (IF du titulaire de la carte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus tirés des frais de service du compte : Consistent principalement en revenu tiré des frais des forfaits mensuels.</li> <li>Revenus tirés des frais d'utilisation ou de commodité : Peuvent être imputés en plus des frais des forfaits mensuels en fonction des modalités convenues. Il s'agit également des revenus tirés des avances de fonds sur carte de crédit demandées aux GA .</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de commutation.</li> <li>Frais d'interchange : Versés à l'acquéreur.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais liés aux biens immobiliers.</li> <li>Commercialisation et ventes : Incluant la commercialisation des nouveaux comptes, les promotions et les garanties.</li> <li>Services à la clientèle, émission de cartes, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Coûts des cartes.</li> </ul>
Fournisseur de services de paiements et agence de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement : Varient en fonction du service fourni.</li> <li>Revenus provenant de l'aide offerte aux (petits) émetteurs pour la gestion des dossiers, la connexion au réseau et les centres d'appels et de recouvrement impartis, pour ne nommer que ces services.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'établissement et périodiques.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Services à la clientèle, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Commercialisation et ventes.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

## Survol des types de paiements :

### Carte de débit (distributrices de billets)

#### Exemple d'articles de revenu et de coûts des participants (2 de 2)

Participants	Revenus	Coûts
Réseau de paiements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus tirés de services : Il s'agit surtout de paiements versés par les clients à l'égard des programmes de cartes portant la marque Visa et sont essentiellement fondés sur les dépenses pour des biens et services achetés avec les cartes de marque Visa</li> <li>Revenus tirés du traitement des données : Désignent les revenus provenant de l'autorisation, de la compensation, du règlement, des services de traitement des transactions et d'autres services de maintenance et de soutien qui facilitent le traitement des transactions et de l'information chez les clients de la société partout dans le monde.</li> <li>Revenus tirés des opérations de change : Frais imputés aux clients sur les transactions sur cartes de débit lorsque le pays de l'émetteur de la carte est différent du pays où elle est utilisée.</li> <li>Frais de services liés au risque, à la gestion de la fraude et au règlement des différends.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Commercialisation et ventes.</li> </ul>
Acquéreur (fournisseur de GA externe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de commodité : Pour que le client puisse utiliser un autre émetteur.</li> <li>Frais d'interchange de l'émetteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Investissements en capital : Les principaux frais comprennent ceux liés aux GA, aux ordinateurs centraux, aux logiciels, aux ordinateurs personnels des employés, aux meubles et à l'ameublement, à la rénovation des locaux à bureaux, aux véhicules blindés, aux réseaux et aux télécommunications.</li> <li>Coût du maintien de l'approvisionnement en billets.</li> <li>Sécurité et livraison des billets.</li> <li>Vol.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte de crédit

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
<b>Carte de crédit</b>	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Description

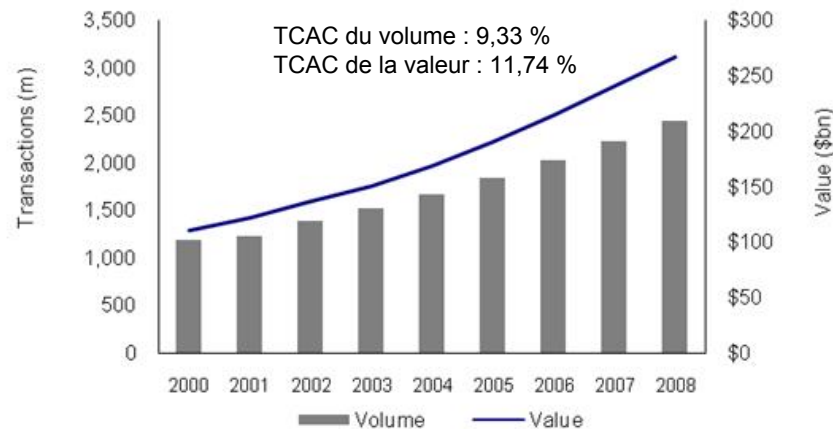
- Une carte de crédit permet au titulaire de payer des biens et des services à partir d'une marge de crédit approuvée en fonction de son engagement à payer ces achats à l'émetteur et à verser de l'intérêt sur les fonds empruntés ou renouvelés au-delà de la période de grâce.
- Les cartes de crédit au Canada sont habituellement émises par de grandes banques, des caisses de crédit, des caisses populaires, des entités monolignes (institutions financières qui n'offrent que des produits de crédit) et des détaillants. Les cartes de crédit de détaillants sont habituellement des cartes génériques d'institutions financières émettrices, tandis que certains détaillants, comme la Société Canadian Tire et la PC Financial, optent d'émettre leurs propres cartes.
- Les cartes prépayées sont traitées comme des cartes de crédit traditionnelles, sauf que des prélèvements sont faits sur le solde chargé d'avance et non pas imputés à une marge de crédit.

### Caractéristiques

- **Coût** : Le titulaire peut payer des frais annuels pour avoir accès aux caractéristiques de la carte, dont les récompenses, les fonds de caisse entre les relevés et une limite de crédit ou il peut avoir une carte n'imposant pas de frais. De l'intérêt doit être payé sur le solde renouvelable à des taux qui sont habituellement supérieurs à ceux des marges de crédit traditionnelles. Le commerçant doit verser une partie du montant de la transaction aux acquéreurs et émetteurs du réseau de paiements, qui est appelée, respectivement, des frais de commutation, des frais d'acquéreur et des frais d'interchange. Les paiements sur cartes de crédit semblent plus coûteux que la plupart des autres modes de paiement tant pour les institutions financières que pour les commerçants
- **Acceptation** : Grande acceptation (~700 000 endroits) au Canada et dans le monde, sur un éventail de modes comme les PDV, le courrier, le téléphone, en ligne, etc.
- **Délai** : Les transactions sont instantanément autorisées et l'information sur le crédit disponible de l'acheteur et la validité de la transaction est confirmée par le réseau de paiements. La limite du titulaire de carte est automatiquement défactuée du montant de l'achat et les détails du paiement sont indiqués dans le relevé mensuel. Le commerçant laisse aller immédiatement le bien ou le service, mais il ne reçoit le paiement à son égard qu'à la fin de la journée.
- **Sécurité** : Digne de confiance et relativement sûre. La prévalence de la fraude à l'égard de la technologie des bandes magnétiques favorise le recours aux puces et au NIP. Les cartes de crédit offrent une « responsabilité zéro » aux titulaires en cas de fraude.

### Tendances historiques

Transactions sur cartes de crédit et valeur des achats (2000 à 2008)



### Exemples d'utilisation

- Consommateur à entreprise
- Citoyen à gouvernement
- Entreprise à entreprise
- Entreprise à gouvernement
- Entreprise à consommateur
- Gouvernement à citoyen
- Gouvernement à entreprise

### Facteurs de forme

- Carte (bande magnétique ou puce)
- Internet (en ligne)
- Transactions bancaires téléphoniques
- Réseau mobile (émergent)
- Sans contact (cartes et terminaux mobiles – émergents)

- La croissance du nombre de cartes de crédit au Canada se situe entre 7 % et 10 % par année depuis les cinq dernières années.
- Cette hausse est attribuable à l'acceptation accrue des cartes de crédit aux points de vente, à la possibilité de collecte de milles de récompenses par les clients et à la volonté accrue des détaillants d'accepter le paiement des factures par cartes de crédit.
- Le marché canadien a également constaté une intensification de la concurrence par les émetteurs de cartes monolignes dont les cartes de crédit sont souvent les seuls produits canadiens d'importance offerts.

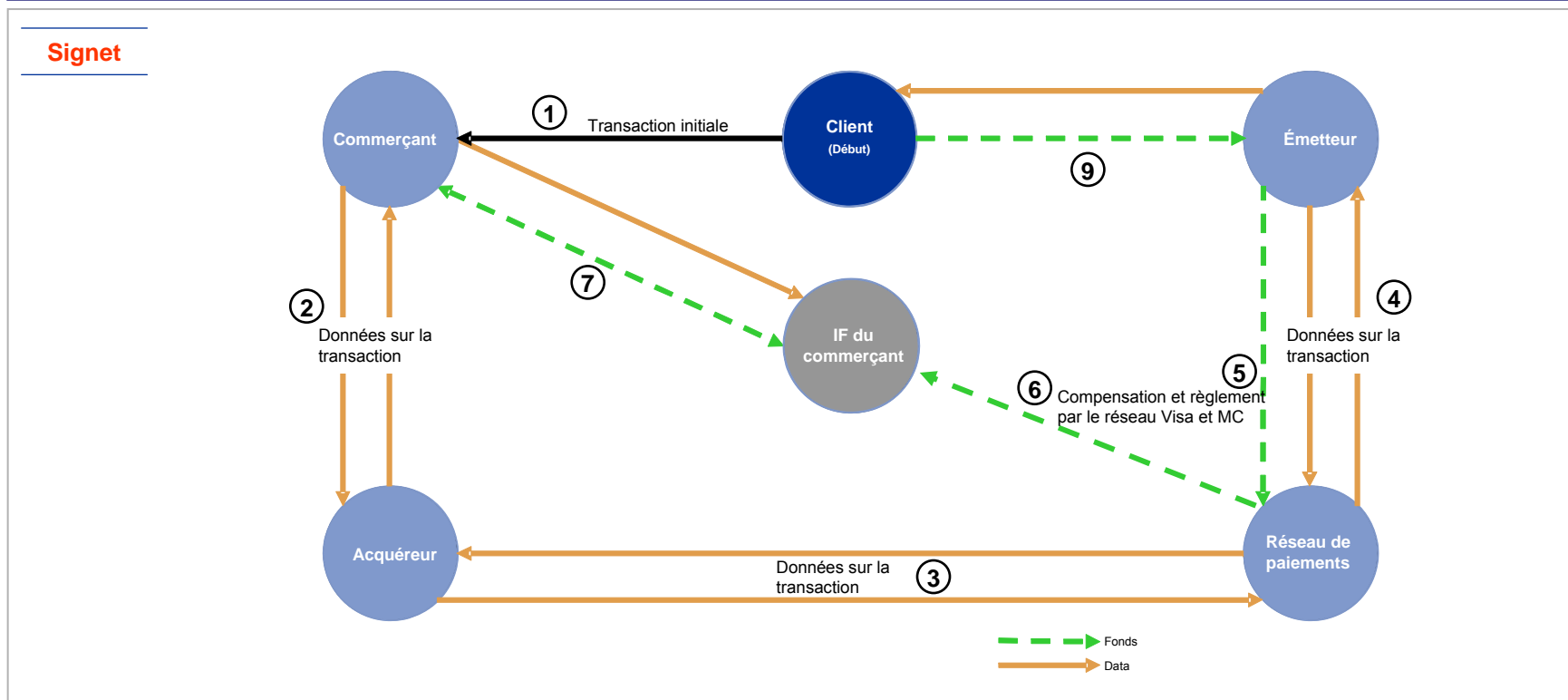
Sources : *The Nilson Report*, 2010; Rapport de la Banque des règlements internationaux préparé par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement du Groupe des Dix, 2009

# Survol des types de paiements :

## Carte de crédit

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
<b>Carte de crédit</b>	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Modèle simplifié d'interaction des paiements



### Principaux intervenants aux transactions

- **Émetteurs** : Organisations qui émettent des cartes de crédit aux utilisateurs, par exemple, banques, caisses de crédit, caisses populaires, émetteurs de cartes monolignes, commerçants émettant des cartes de crédit internes.
- **Acquéreurs** : Membres d'une association de cartes qui entretiennent des relations avec les commerçants et reçoivent toutes les transactions sur cartes de crédit des commerçants, par exemple, Moneris, Chase PaymentTech.
- **Commerçants** : Commerces qui acceptent les cartes de l'un des réseaux de paiements, par exemple, Société Canadian Tire, Zellers.
- **Réseaux de paiements** : Fournissent la validation des transactions et le système servant à transférer les fonds, par exemple, Visa, Mastercard.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte de crédit

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
<b>Carte de crédit</b>	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coûts des participants (1 de 2)

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (titulaire de la carte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de fidélisation et de récompenses.</li> <li>Programmes de remise en espèces.</li> <li>Accès à des « fonds gratuits » entre les relevés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais périodiques (habituellement annuels).</li> <li>Frais discrétionnaires supplémentaires (p. ex., frais de dépassement de limite de crédit).</li> <li>Frais d'intérêt ou charges de crédit renouvelable.</li> </ul>
Émetteur (IF de l'expéditeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus tirés des frais d'intérêts ou des charges de crédit renouvelable.</li> <li>Revenus tirés des frais : Comprennent les frais annuels et supplémentaires. Il arrive, notamment dans le cas de certaines cartes prépayées, que des frais additionnels soient imputés pour avoir accès aux centres d'appels.</li> <li>Revenus tirés des frais d'interchange.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de commutation.</li> <li>Frais des entreprises de traitement.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût des fonds.</li> <li>Commercialisation et ventes : Incluant la commercialisation des nouveaux comptes, les promotions et les garanties.</li> <li>Recouvrements, service à la clientèle, traitement du crédit (octroi de crédit et décisions de crédit), émission de cartes, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Coût des cartes.</li> </ul>
Fournisseur de services de paiements et agence de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement : Varient en fonction du service fourni.</li> <li>Ils aident habituellement les émetteurs en matière de gestion des dossiers, de connexion au réseau (dans le cas des petits émetteurs) et de centres d'appels et de recouvrement impartis, pour ne nommer que ces services.</li> </ul>	<p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Recouvrements, service à la clientèle, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Commercialisation et ventes.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte de crédit

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
<b>Carte de crédit</b>	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coûts des participants (2 de 2)

Participants	Revenus	Coûts
Réseau de paiements	<p>Revenus tirés des services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils représentent essentiellement des paiements par des émetteurs à l'égard de leurs programmes de cartes portant la marque de la carte et sont fondés principalement sur les fonds dépensés pour obtenir des biens et des services.</li> </ul> <p>Revenus titrés du traitement des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils représentent les revenus obtenus des services d'autorisation, de compensation, de règlement et de traitement des transactions et d'autres services de maintenance et de soutien qui facilitent le traitement des transactions et de l'information entre les clients de la société partout dans le monde.</li> </ul> <p>Revenus tirés des opérations de change.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des frais sur transactions internationales sont imputés sur les transactions lorsque le pays d'attache du titulaire de la carte est différent du pays du commerçant.</li> </ul> <p>Autres revenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenus tirés de la prestation de services de sécurité additionnels (p. ex., Vérifié par Visa, SecureCode, analyses de la fraude).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>• Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>• Commercialisation et ventes.</li> <li>• Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> </ul>
Acquéreur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'escompte du commerçant : En contrepartie de l'offre d'une facilité d'acceptation des cartes de crédit, l'acquéreur impute un escompte du commerçant.</li> <li>• Frais de comptes périodiques : Comprennent les frais minimums que le commerçant doit payer à l'acquéreur.</li> <li>• Frais ponctuels d'établissement payés par les commerçants .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts d'adhésion du commerçant : Comprennent l'impression des conventions du commerçant, les décalques d'affichage, les stands.</li> <li>• Investissements en capital.</li> <li>• Coûts en personnel et opérationnels.</li> <li>• Frais de commutation.</li> </ul>
Destinataire des fonds (commerçant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Escompte du commerçant (frais d'interchange plus frais de transactions du commerçant acquéreur plus frais périodiques) : Se situe entre 1,2 % et 2 % par transaction plus les frais de traitement des acquéreurs et les frais de comptes périodiques.</li> <li>• Frais de comptes périodiques : Comprennent les frais minimums que le commerçant doit payer à l'acquéreur.</li> <li>• Frais de location des PDV.</li> <li>• Coûts de mise à niveau de l'équipement des PDV.</li> <li>• Par suite du changement de responsabilité en octobre 2010, les commerçants qui ne sont pas équipés pour traiter les transactions à puces et à NIP devront absorber les pertes dues à la fraude.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Débits par TAF

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
<b>Débts par TAF</b>		

### Description

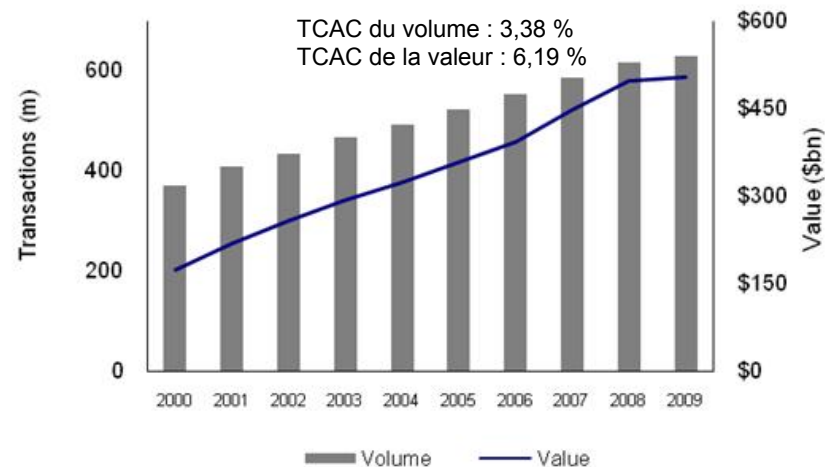
- Les débits par transferts automatisés de fonds (TAF) désignent des prélèvements automatiques (PA) qui sont habituellement établis par le destinataire en fonction d'une entente sous-jacente de PA entre le titulaire de compte/expéditeur des fonds et le destinataire des fonds. Ce type de paiement est le plus souvent utilisé pour le remboursement de prêts hypothécaires et le paiement des factures ainsi que pour le transfert de fonds et les paiements par des entreprises aux fins de la gestion de la trésorerie.
- L'institution financière du destinataire amorce le débit automatisé sur le compte de l'expéditeur et les montants sont automatiquement portés au crédit du compte du destinataire à des intervalles convenus.
- Les normes relatives aux transactions par TAF sont établies par l'Association canadienne des paiements, qui traite tous les TAF.

### Caractéristiques

- Coût** : Les transactions de débit par TAF sont des options de paiement à coût modique pour les transferts de fonds récurrents entre les expéditeurs et les destinataires. Les coûts de traitement subis par la banque de l'expéditeur couvrent les étapes de validation du paiement, de confirmation des instructions relatives au débit et de disponibilité des fonds, le débit en tant que tel et l'envoi des lots de fichiers au service central de traitement. Ce processus est presque entièrement automatisé et ne suppose aucune intervention manuelle après l'installation, ce qui réduit encore plus les coûts.
- Acceptation** : Le système traite un nombre croissant de transactions récurrentes, ce qui suppose qu'il est généralement accepté par de plus en plus de personnes.
- Délai** : Les transactions de débit par TAF demandent T+1 jours pour le destinataire. Avant que les banques de l'expéditeur et du destinataire ne règlent leurs comptes, le compte de l'expéditeur est débité et le compte du destinataire est crédité (voir les étapes 4 et 6 du schéma d'interactions).
- Sécurité** : Cette méthode permet de retracer les paiements et pose peu de risques de sécurité. Puisque le paiement se fait par voie électronique, le risque de perte de fonds est inférieur à celui que posent les instruments sur support papier qui, eux, peuvent être contrefaits, mutilés ou perdus. Le bailleur de fonds (client) peut révoquer les autorisations des débits par TAF.

### Tendances historiques

Volumes et valeurs des transactions de débit par TAF (2000 à 2009)



### Exemples d'utilisation

### Facteurs de forme

- Consommateur à entreprise
- Citoyen à gouvernement
- Entreprise à entreprise
- Gouvernement à entreprise

- Transferts de fonds électroniques par l'entremise de prélèvements automatiques

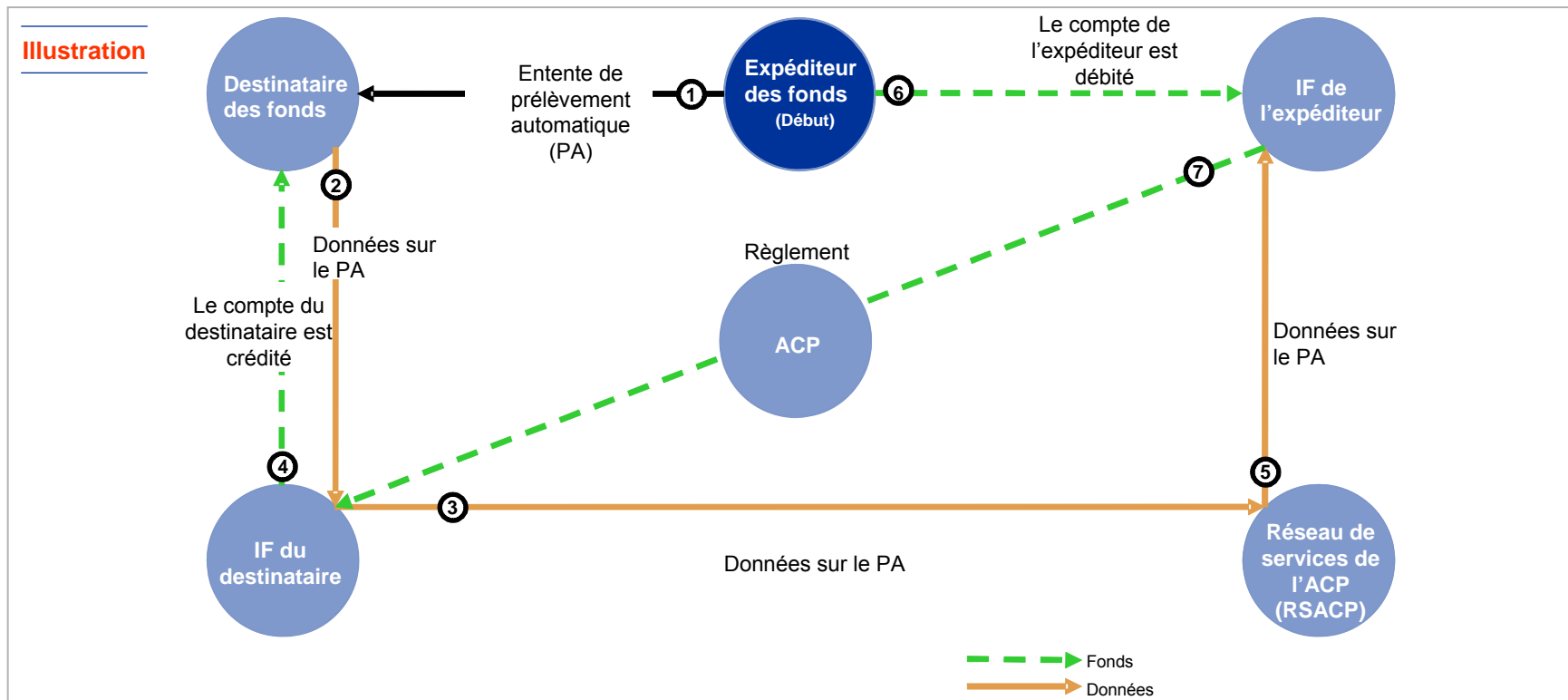
- Le taux de croissance de la valeur des débits par TAF a dépassé de loin celui du volume des débits par TAF, ce qui suppose une augmentation de la valeur de ces transactions.
- Les volumes se sont stabilisés en 2009 à cause de la récession, par suite de la réduction des transferts interentreprises. La croissance devrait reprendre en 2010.

Sources : Association canadienne des paiements; travaux d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements : Débits par TAF

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
<b>Débets par TAF</b>		

## Modèle simplifié d'interaction des paiements



## Principaux intervenants aux transactions

- **Institution financière de l'expéditeur** : Institution financière auprès de laquelle l'expéditeur a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **Institution financière du destinataire** : Institution financière auprès de laquelle le destinataire a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **ACP** : Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des paiements.
- **Réseau de services de l'ACP (RSACP)** : Facilite la transmission des dossiers TAF et EDI entre les institutions.

Sources : Association canadienne des paiements; travaux d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Débits par TAF

Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
<b>Débts par TAF</b>		

### Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (compte à débiter)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'utilisation : Peuvent varier depuis une partie du forfait mensuel à des frais par transaction de débit.</li> <li>Frais divers : Peuvent comprendre les frais d'établissement ponctuels et des frais fondés sur la taille et la nature des transactions.</li> </ul>
IF de l'expéditeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait mensuel et frais de transaction.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de l'ACP.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Fonctions de soutien de la société.</li> <li>Pertes dues à la fraude.</li> <li>Coût en capital.</li> </ul>
Réseau de services de l'ACP (RSACP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'association des institutions financières membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> </ul>
IF du destinataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Coût en capital.</li> </ul>
Destinataire des fonds (compte à créditer)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>

Sources : Association canadienne des paiements; travaux d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements : Crédits par TAF

Comptant	<b>Crédits par TAF</b>	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

## Description

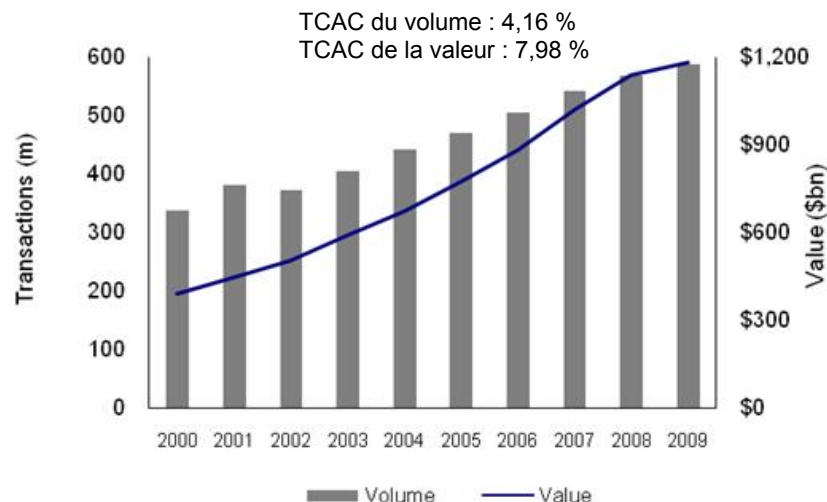
- Les crédits par transferts automatiques des fonds (TAF) sont habituellement établis par l'expéditeur des fonds et supposent un dépôt direct au compte du destinataire (p. ex., dépôt direct de la paye, paiement de dividendes, remboursements d'impôt).
- L'institution financière de l'expéditeur amorce le débit automatique du compte de l'expéditeur, et le montant de la transaction est automatiquement porté au crédit du compte du destinataire aux intervalles convenus.
- Les normes relatives aux transactions par TAF sont établies par l'Association canadienne des paiements, qui traite tous les TAF.

## Caractéristiques

- Coût** : Les transactions de crédit par TAF sont des options de paiement à coût modique pour les transferts de fonds récurrents. Les coûts de traitement subis par la banque de l'expéditeur couvrent les étapes de validation du paiement, de confirmation des instructions relatives au crédit et de disponibilité des fonds, le débit et le débit en tant que tels et l'envoi des lots de fichiers électroniques au service central de traitement. Ce processus est presque entièrement automatisé et ne suppose aucune intervention manuelle après l'installation, ce qui réduit encore plus les coûts.
- Acceptation** : Le système traite un nombre croissant de transactions récurrentes, ce qui suppose qu'il est généralement accepté par de plus en plus de personnes.
- Délai** : Les transactions de crédit par TAF demandent T+1 jours, le règlement du paiement survenant le lendemain de la transaction. Avant que les banques de l'expéditeur et du destinataire ne règlent leurs comptes, le compte de l'expéditeur est débité et le compte du destinataire est crédité (voir les étapes 4 et 6 du schéma d'interactions).
- Sécurité** : Cette méthode permet de retracer les paiements et pose peu de risques de sécurité. Puisque le paiement se fait par voie électronique, le risque de perte de fonds est inférieur à celui que pose les instruments sur support papier qui, eux, peuvent être contrefaits, mutilés ou perdus.

## Tendances historiques

Volumes et valeurs des transactions de crédit par TAF (2000 à 2009)



## Exemples d'utilisation

- Entreprise à consommateur
- Gouvernement à citoyen
- Entreprise à employé

## Facteurs de forme

- Transferts de fonds électroniques par l'entremise de crédits automatiques

- Le taux de croissance de la valeur des crédits par TAF a dépassé celui du volume des crédits par TAF, ce qui suppose une augmentation de la valeur de ces transactions.
- Une partie importante des 730 milliards de dollars en salaires versés au Canada prend la forme de crédits par TAF.

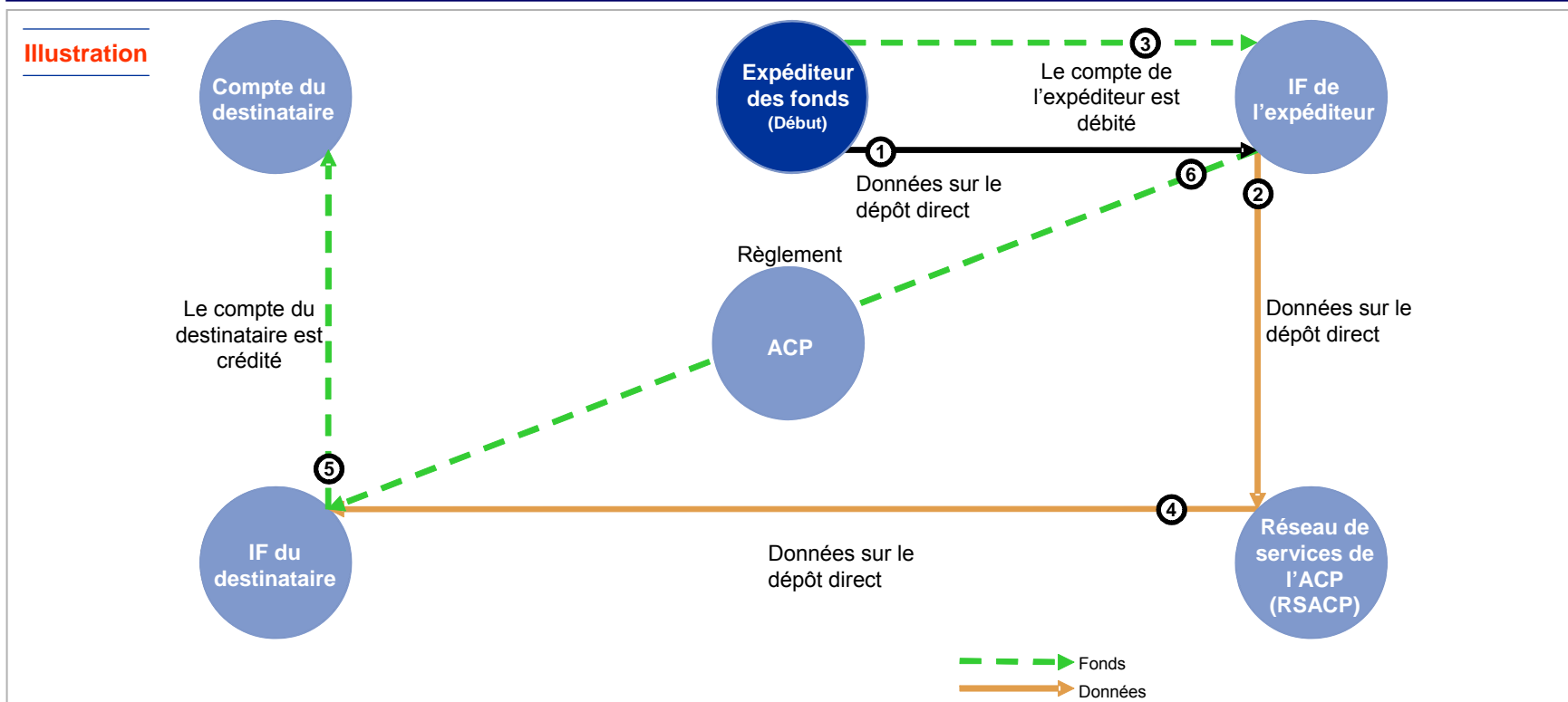
Sources : Association canadienne des paiements; Canadian Payroll Association; analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Crédits par TAF

Crédits par TAF		Transactions P-P
Comptant	EDI	Versements
Chèque	Boucle fermée	Récompenses
Débit au PDV	STPGV	Portefeuilles
Débit au GA	SWIFT	électroniques
Carte de crédit		
Débets par TAF		

### Modèle simplifié d'interaction des paiements



### Principaux intervenants aux transactions

- **Banque de l'expéditeur** : Institution financière auprès de laquelle l'expéditeur a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **Banque du destinataire** : Institution financière auprès de laquelle le destinataire a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **ACP** : Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des paiements.
- **Réseau de services de l'ACP (RSACP)** : Facilite la transmission des dossiers TAF et EDI entre les institutions.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Crédits par TAF

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (compte à débiter)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'utilisation : Peuvent varier depuis une partie du forfait mensuel à des frais par transaction de débit.</li> <li>Frais divers : Peuvent comprendre les frais d'établissement ponctuels et des frais fondés sur la taille et la nature des transactions.</li> </ul>
IF de l'expéditeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait mensuel et frais de transaction.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de l'ACP.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Fonctions de soutien de la société.</li> <li>Pertes dues à la fraude.</li> <li>Coût en capital.</li> </ul>
Fournisseur de services de paiements et agence de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement : Varient en fonction du service fourni.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> </ul>
Réseau de services de l'ACP (RSACP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'association des institutions financières membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> </ul>
IF du destinataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Coût en capital.</li> </ul>
Destinataire des fonds (compte à créditer)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit posséder un compte de banque pour recevoir le crédit.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements : EDI et versements électroniques

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	<b>EDI</b>	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

## Description

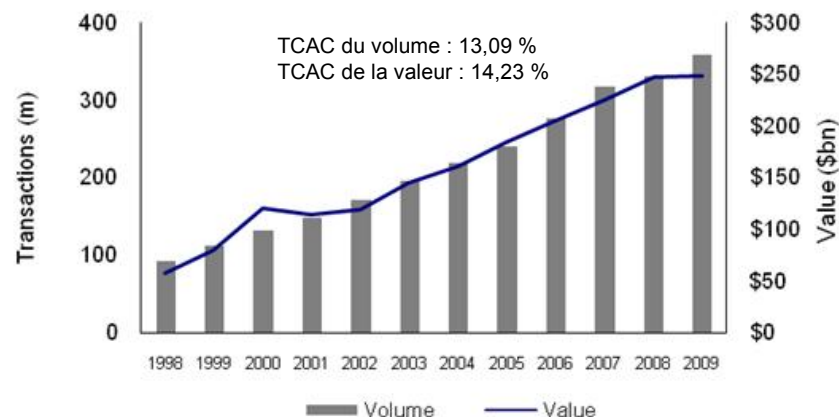
- Les paiements par des systèmes d'échange de données informatisé (EDI) désignent des virements d'une société à une autre qui sont acheminés par l'ACP. Les versements électroniques sont une variation de ces paiements en ce sens que le transfert s'effectue d'un consommateur à une entreprise. Les destinataires des versements doivent posséder un numéro d'identification des entreprises créancières (NIEC). Les versements sont habituellement utilisés pour le paiement des acquisitions et des factures. Les paiements par EDI ressemblent aux débits par TAF, mais ils ne sont pas automatiques ni autorisés d'avance; il s'agit plutôt de paiements ponctuels, et le destinataire doit posséder un NIEC.
- Le processus de compensation des paiements électroniques est plus simple que celui des chèques et d'autres instruments de paiement sur papier puisqu'il n'est pas obligatoire de faire une image de l'instrument ou d'en fournir une forme physique.

## Caractéristiques

- Coût** : Les coûts pour l'expéditeur sont des frais bancaires visant chaque paiement produit à traiter plus les coûts des systèmes et du personnel. Les coûts de traitement subis par l'institution payeuse couvrent les étapes de validation des instructions de paiement au regard des fichiers de l'émetteur de factures fournis par le service central de traitement, de confirmation de la disponibilité des fonds, de débit du compte, d'émission d'un reçu et d'envoi de lots de fichiers au service central de traitement. Les coûts subis par l'institution émettrice des factures couvrent les coûts de création et de livraison des fichiers de paiements à chacun des émetteurs de factures de l'institution et de rapprochement du compte de l'émetteur de factures.
- Acceptation** : Les paiements électroniques sont acceptés à large échelle parce qu'ils sont de coût modique et qu'ils éliminent les erreurs de traitement potentielles.
- Délai** : Le règlement du paiement survient habituellement le lendemain de la transaction.
- Sécurité** : Cette méthode permet de retracer les paiements et pose peu de risques de sécurité. Puisque le paiement se fait par voie électronique, le risque de perte de fonds est inférieur à celui que pose les instruments sur support papier qui, eux, peuvent être contrefaits, mutilés ou perdus.

## Tendances historiques

Volumes et valeurs des transactions sur papier et par versements électroniques (2003 à 2009)



## Exemples d'utilisation

- Entreprise à entreprise
- Consommateur à entreprise
- Entreprise à consommateur
- Entreprise à gouvernement
- Gouvernement à entreprise
- Citoyen à gouvernement

## Facteurs de forme

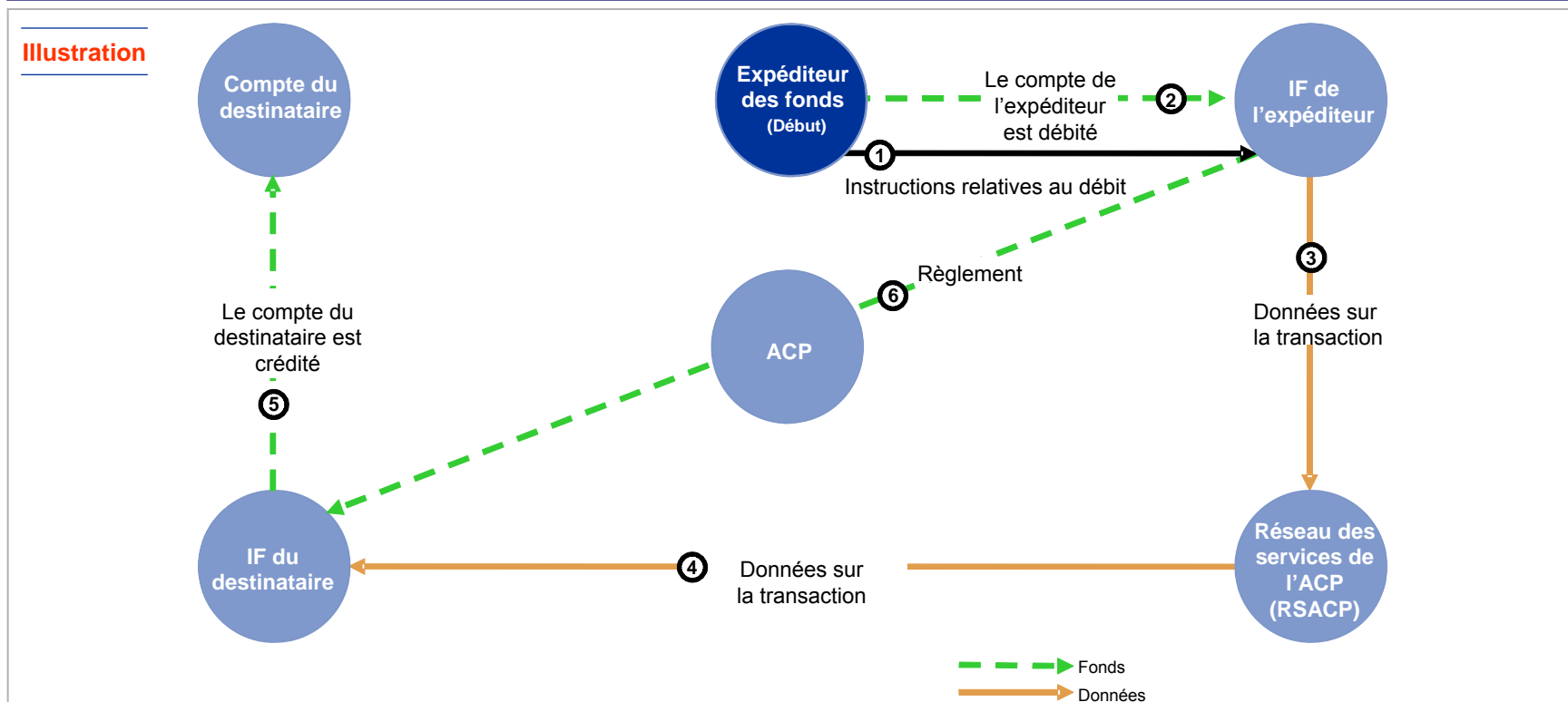
- Paiements électroniques aux organisations possédant un numéro d'identification des entreprises créancières (NIEC) de l'ACP

- Les volumes et les valeurs comprennent les paiements par EDI (crédit de société à société effectué par échange électronique de l'information), les versements électroniques et les rajustements des GA visant à corriger les erreurs des transactions de réseaux de GA partagés.
- Les versements électroniques et les EDI sont en hausse ces dix dernières années, tandis que les versements sur papier ont affiché un net recul.
- Les volumes se sont stabilisés en 2009 à cause de la récession. La croissance devrait reprendre en 2010.

Sources : CIBC; Banque Scotia; Banque de Montréal; Association canadienne des paiements, Exposé analytique : le paiement des factures au Canada  
TelPay; Postes Canada

## Survol des types de paiements : EDI et versements électroniques

### Modèle simplifié d'interaction des paiements (Paiement des factures)



### Principaux intervenants aux transactions

- **IF de l'expéditeur** : Institution financière auprès de laquelle l'expéditeur a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **IF du destinataire** : Institution financière auprès de laquelle le destinataire a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **ACP** : Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des paiements
- **Réseau de services de l'ACP (RSACP)** : Facilite la transmission des fichiers de paiements électroniques entre les institutions.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements : EDI et versements électroniques

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	<b>EDI</b>	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

## Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (compte à débiter)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'utilisation : Peuvent varier depuis une partie du forfait mensuel à des frais par transaction de débit.</li> <li>Frais divers : Peuvent comprendre les frais d'établissement ponctuels et des frais fondés sur la taille et la nature des transactions.</li> <li>Exige souvent des logiciels et des technologies particuliers de soutien.</li> </ul>
IF de l'expéditeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait mensuel et frais de transaction.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de l'ACP.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Fonctions de soutien de la société.</li> <li>Pertes dues à la fraude.</li> <li>Coût en capital.</li> </ul>
Fournisseur de services de paiements et agence de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement : Varient en fonction du service fourni.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> </ul>
Réseau de services de l'ACP (RSACP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'association des institutions financières membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> </ul>
IF du destinataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> </ul>
Destinataire des fonds (compte à créditer)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exige souvent des logiciels et des technologies particuliers de soutien.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte privative et carte prépayée à boucle fermée

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	<b>Boucle fermée</b>	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

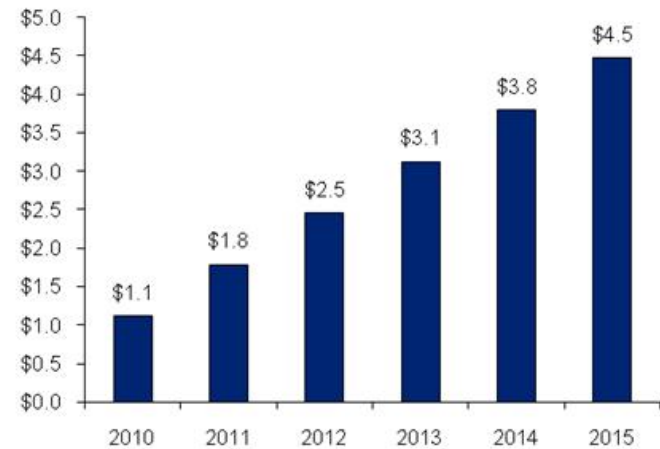
### Description

- Une carte à boucle fermée désigne une forme de carte prépayée qui est habituellement émise par des détaillants (p. ex., carte de Petro-Canada) ou par des consortiums (p. ex., mails).
- Le fonctionnement des cartes à boucle fermée est semblable à celui des cartes de crédit standard, mais diffère de celui des cartes de crédit à boucle ouverte en ce sens qu'elles ne peuvent être utilisées que dans des points de vente au détail donnés. Parce qu'elles ne sont pas traitées par le réseau de Visa ou de MasterCard ou un réseau semblable, la structure de coût de la livraison des paiements des cartes à boucle fermée peut différer de celle des cartes à boucle ouverte.
- Les cartes à boucle fermée sont populaires auprès de certains segments de consommateurs, mais elles ne représentent qu'une infime portion du système canadien des paiements.

### Caractéristiques

- **Coût** : Les cartes à boucle fermée et les cartes-cadeaux sont des méthodes de paiement à coût modique pour les utilisateurs. Les frais habituels d'utilisation des cartes prépayées à boucle fermée représentent des coûts d'activation, des coûts des demandes de renseignements sur le solde adressées à des centres d'appels, les frais de rechargement et les frais de non-utilisation. Les émetteurs et les commerçants peuvent juger cet instrument de paiement attrayant en raison de fort taux de non-utilisation (rupture) lorsque l'acheteur charge un montant sur la carte qu'il a payé d'avance et que le solde de la carte n'est jamais réclamé pour payer des biens et des services. Le solde inutilisé est en général conservé par l'émetteur, sous réserve de directives réglementaires. L'utilisation de cartes à boucle fermée plutôt qu'à boucle ouverte peut faire en sorte que le commerçant n'ait pas à payer des frais d'interchange et d'autres frais associés aux cartes à boucle ouverte.
- **Acceptation** : Les cartes à boucle fermée ne sont pas généralement acceptées et ne peuvent être utilisées que dans l'entreprise de l'émetteur. La disponibilité des cartes à boucle ouverte a fait diminuer encore plus l'acceptation et la popularité des cartes à boucle fermée, bien que leur utilisation en tant que cartes-cadeaux continue de compter pour une grande part de leur attrait.
- **Délai** : Le solde de la carte est défalqué immédiatement à l'achat d'un bien ou d'un service.
- **Sécurité** : Les cartes-cadeaux comportent un risque faible puisqu'elles peuvent être volées, bien que nombre d'entre elles prévoient l'enregistrement et la protection de l'utilisateur.

### Volume prévu des cartes à boucle fermée (G\$) (2010 à 2015)



- La croissance des cartes prépayées à boucle fermée au Canada devrait s'établir à 1 % (4,5 G\$) du volume total des cartes d'ici 2015; ce taux de croissance est moins élevé que celui aux États-Unis.
- La croissance des cartes prépayées à boucle fermée se stabilise, puisque ces cartes arrivent au point de saturation.

### Exemples d'utilisation

- Entreprise à consommateur
- Consommateur à consommateur

### Facteurs de forme

- Carte (bande magnétique ou puce)
- Internet (en ligne)

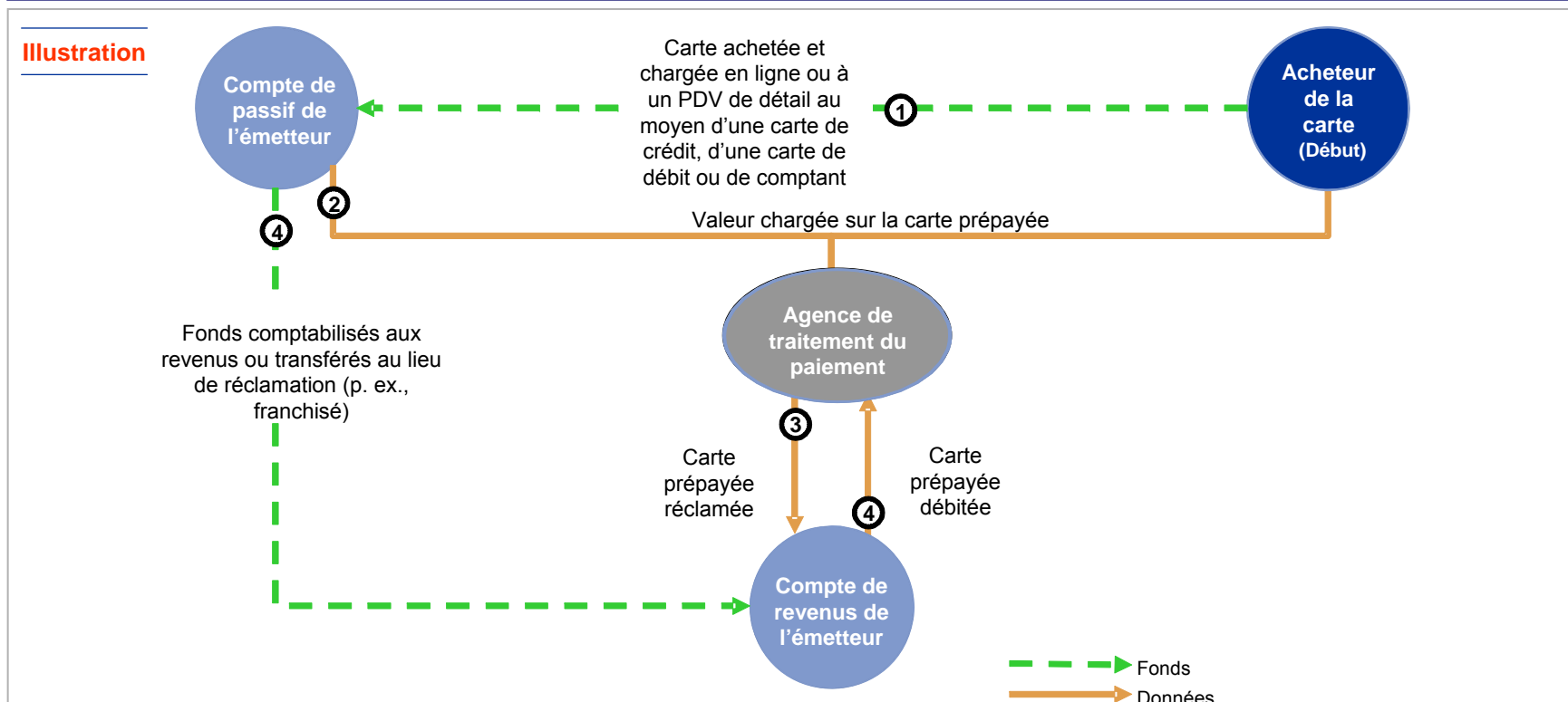
Source : « Payment instrument Choice: The Case of Prepaid Cards », Sujit Chakravorti et Victor Lubasi ; Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte; Statistique Canada : <http://www.cbc.ca/consumer/story/2008/12/01/f-giftcards.html>; <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-621-m/2006051/t/4054404-fra.htm>

# Survol des types de paiements :

## Carte privative et carte prépayée à boucle fermée

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	<b>Boucle fermée</b>	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Modèle simplifié d'interaction des paiements (version prépayée)



### Principaux intervenants aux transactions

- **Comptes des entreprises** : Tiennent des détails complets sur le compte de tous les soldes de cartes prépayées.
- **Franchisés** : Vendent ou activent des cartes prépayées à boucle fermée et acceptent les paiements au moyen de ces cartes en remplacement du paiement au comptant ou par cartes de débit et de crédit.
- **Acheteur de la carte** : Peut différer de l'utilisateur; paie la carte en se servant d'un autre mode de paiement accepté.
- **Utilisateur** : Peut être ou non l'acheteur de la carte; se sert du solde de la carte pour effectuer des achats.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Carte privative et carte prépayée à boucle fermée

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	<b>Boucle fermée</b>	Récompenses
Débit au GA	STPGV	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Acheteur de la carte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'activation : Des frais peuvent être imputés pour activer la carte.</li> <li>Dans certaines provinces, une date de péremption peut être appliquée ou des frais d'inactivité peuvent être imputés.</li> <li>Des frais de remplacement de carte peuvent également être imputés en cas de perte ou de vol de cartes.</li> <li>Frais de demandes de renseignements sur le solde : Certains émetteurs de carte peuvent imposer des frais pour ces demandes de renseignements qui se situent habituellement entre 0,50 \$ et 1 \$ par appel, si un numéro sans frais d'interurbain est composé.</li> <li>Le coût d'opportunité des fonds chargés sur la carte.</li> </ul>
Émetteur (habituellement un détaillant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'activation : Des frais peuvent être imputés pour activer la carte.</li> <li>L'arrivée à échéance des soldes inutilisés peut constituer une source de revenu additionnelle ou des frais peuvent être prélevés pour l'inactivité.</li> <li>Des frais de remplacement de carte peuvent également être imputés en cas de perte ou de vol de cartes.</li> <li>Le revenu de la vente de cartes-cadeaux non encaissées peut être comptabilisé à titre de revenu.</li> <li>Frais de demandes de renseignements sur le solde, etc.</li> <li>Fond de caisse des soldes prépayés.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commercialisation et ventes, incluant le marketing, les promotions et les garanties.</li> <li>Service à la clientèle, émission de cartes, fonctions de soutien de la société.</li> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Coûts des cartes.</li> </ul>
Franchisés ou membres de consortium (s'ils diffèrent de l'émetteur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le revenu de la vente de cartes-cadeaux non encaissées peut être comptabilisé à titre de revenu.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Service à la clientèle.</li> <li>Risque, gestion de la fraude et règlement des différends au magasin.</li> <li>Technologie, réseau et télécommunications.</li> <li>Commercialisation et ventes.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements : Télévirements du STPGV

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	<b>STPGV</b>	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

## Description

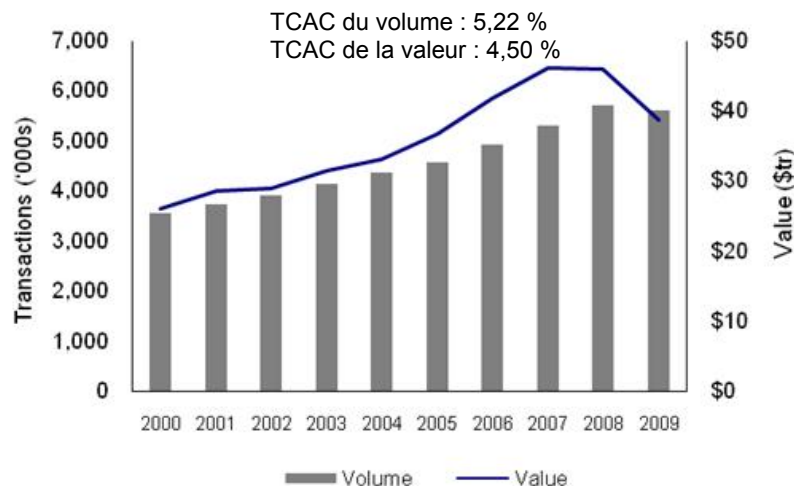
- Le Système de transferts de paiements de grande valeur (STPGV), un système de virement électronique lancé par l'Association canadienne des paiements en février 1999, facilite le transfert de paiements irrévocables en dollars canadiens partout au pays presque instantanément.
- Le STPGV permet de transférer des fonds en temps réel entre des institutions financières participantes au nom de clients; les fonds sont mis immédiatement à la disposition du destinataire du paiement.
- Les sociétés préfèrent effectuer des paiements au moyen du STPGV lorsque les virements sont importants (>50 000 \$) puisque les sommes sont immédiatement transférées et irréversibles.

## Caractéristiques

- Coût** : Les paiements du STPGV entraînent des coûts relativement peu élevés par dollar transféré. Puisqu'ils sont visés par des garanties que les institutions financières participantes versent à la Banque du Canada, les coûts implicites peuvent être supérieurs aux coûts intermédiaires subis.
- Acceptation** : Les grandes institutions financières préfèrent les paiements du STPGV parce qu'ils sont définitifs et irrévocables en temps réel. Lorsque le paiement a été envoyé, le payeur ne peut le renverser pas plus que l'institution financière qui l'a envoyé. Il n'existe aucun risque d'arrêt de paiement, d'insuffisance de fonds ou d'endossement forgé.
- Délai** : Les institutions financières sont assurées du règlement le jour même des transactions du STPGV même en cas de faillite de l'institution participante, fait improbable.
- Sécurité** : La certitude du règlement réduit le risque systémique (p. ex., le risque qu'une institution financière n'étant pas en mesure de respecter ses obligations en matière de règlement entraîne à sa suite la faillite d'autres institutions). Chaque paiement du STPGV est aussi assujéti à des tests de contrôle du risque en temps réel qui confirment la disponibilité d'une garantie suffisante. Le paiement qui échoue aux tests est rejeté.

## Tendances historiques

Volumes et valeurs des transactions du STPGV (2000 à 2009)



## Exemples d'utilisation

## Facteurs de forme

- Entreprise à entreprise
- Gouvernement à entreprise
- Entreprise à gouvernement
- Gouvernement à gouvernement

- Formulaire d'instruction du STPGV sur papier ou électronique

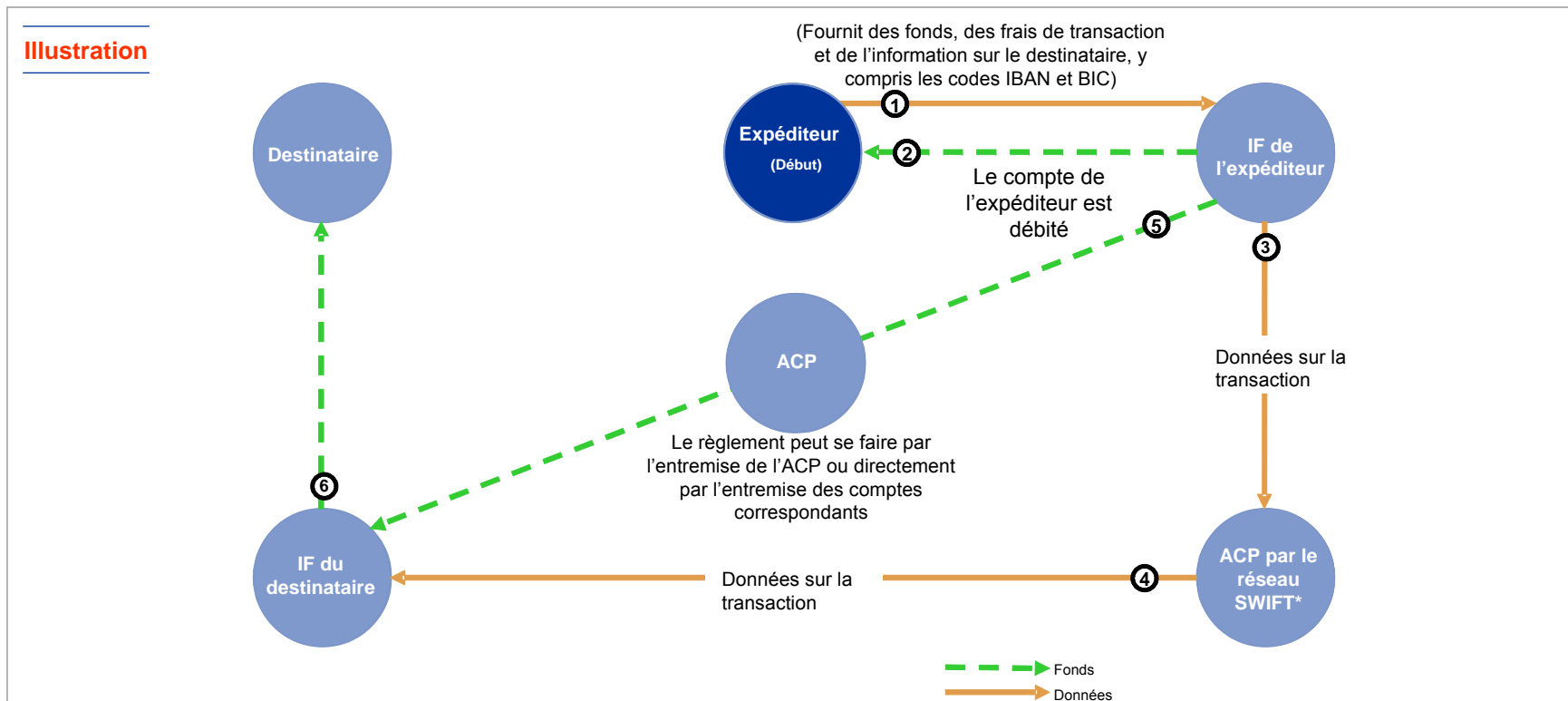
- Au plus fort de la crise financière en 2008-2009, la valeur et le volume des transferts du STPGV ont diminué.
- Selon les prévisions de l'ACP, le taux de croissance du volume avoisinera 7 % et celui de la valeur, 5 %, au cours des cinq prochaines années.

Sources : Rapport de la Banque des règlements internationaux préparé par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement du Groupe des Dix, 2009; Association canadienne des paiements ; *Canadian Payments Forecast*, 2009

# Survol des types de paiements : Télévirements du STPGV

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	<b>STPGV</b>	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

## Modèle simplifié d'interaction des paiements



## Principaux intervenants aux transactions

- **IF de l'expéditeur** : Institution financière auprès de laquelle l'expéditeur a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **IF du destinataire** : Institution financière auprès de laquelle le destinataire a un compte et qui interagit avec l'ACP, par exemple, banques.
- **ACP** : Organisme à but non lucratif s'occupant de la compensation et du règlement des paiements.
- **Réseau SWIFT** : Organisme à but non lucratif s'occupant de transmettre l'information sur les transferts de fonds entre les banques membres. Le réseau SWIFT ne facilite pas le transfert des fonds, mais il envoie les ordres de paiement, qui doivent être réglés au moyen des comptes correspondants que les institutions ont les unes auprès des autres.

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

## Télévirements du STPGV

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	<b>STPGV</b>	Portefeuilles
Carte de crédit	SWIFT	électroniques
Débets par TAF		

### Exemple d'articles de revenu et de coût des participants

Participants	Revenus	Coûts
Expéditeur des fonds (titulaire du compte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais : Peuvent varier depuis les frais périodiques aux frais propres à des transactions.</li> <li>Exige souvent des logiciels et des technologies particuliers de soutien.</li> </ul>
Émetteur (IF de l'expéditeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais : Peuvent varier depuis les frais périodiques aux frais propres à des transactions.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement payés à la société de compensation</li> <li>Frais du réseau SWIFT et de l'ACP.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels, services à la clientèle.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Fonctions de soutien de la société, technologie.</li> </ul>
Entreprise de compensation et de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ACP n'a pas de rôle dans l'établissement des prix des services du STPGV, mais elle doit payer des frais associés au réseau SWIFT. Chaque institution financière établit sa propre structure de tarification des paiements du STPGV comme elle le fait pour tous les autres produits et services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technologie .</li> <li>Charges de traitement.</li> <li>Frais de traitement.</li> </ul>
Réseau SWIFT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'association des institutions financières membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels.</li> <li>Réseau, TED et télécommunications.</li> </ul>
Acquéreur (IF du destinataire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut imputer des frais de traitement.</li> </ul>	<p>Coûts des transactions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de traitement payés à la société de compensation</li> <li>Frais du réseau SWIFT et de l'ACP.</li> </ul> <p>Coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts du personnel et opérationnels, services à la clientèle.</li> <li>Pertes dues à la fraude, au risque, à la gestion de la fraude et à la résolution des différends.</li> <li>Fonctions de soutien de la société, technologie.</li> </ul>
Destinataire des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exige souvent des logiciels et des technologies particuliers de soutien.</li> </ul>

Sources : Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte

# Survol des types de paiements :

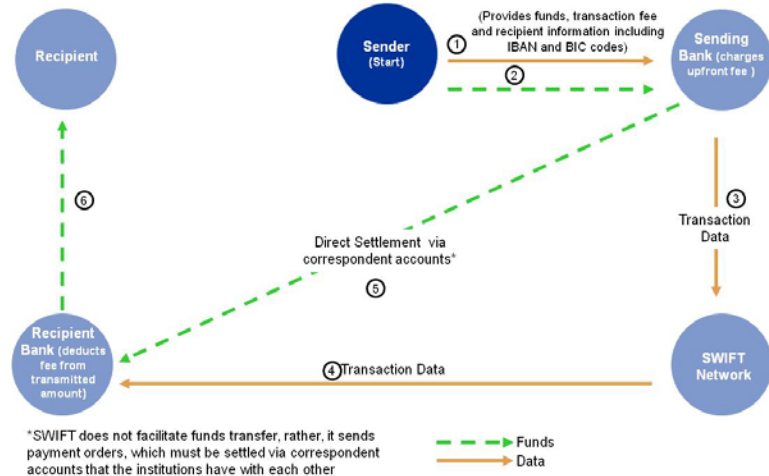
## Virements du réseau SWIFT et virements de personne à personne

### Virements du réseau SWIFT

#### Description

- Le réseau SWIFT désigne la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication, une coopérative appartenant aux membres.
- Le réseau SWIFT est uniquement un porteur de messages. Il ne détient pas de fonds, ne gère pas de comptes au nom de clients et ne stocke pas de renseignements financiers en permanence.
- En sa qualité de porteur de données, le réseau SWIFT transmet des messages entre deux institutions financières.
- Ses services sont utilisés au Canada pour les paiements internationaux.
- Ses services sont souvent utilisés, mais pas uniquement, pour les paiements d'entreprise à entreprise, comme les paiements aux fournisseurs internationaux.

#### Modèle d'interaction des paiements

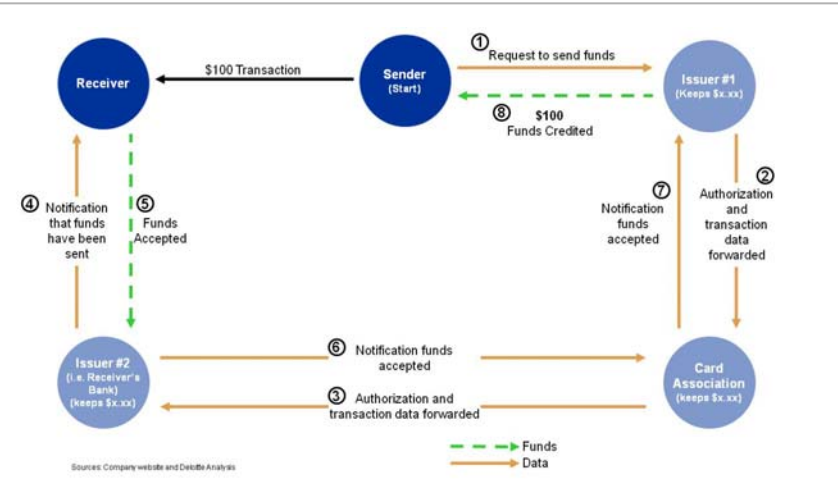


### Virements électroniques de personne à personne

#### Description

- Les transferts de fonds de personne à personne au moyen d'un mode de paiement électronique exprès (par opposition au comptant et aux chèques).
- Les virements de fonds par courriel Interac désignent le mécanisme principal de virements électroniques de personne à personne au Canada, les produits émergents comme Zoompass gagnant du terrain.
- L'envoi d'un virement de fonds par courriel Interac coûte habituellement au consommateur 1,50 \$ + les frais ordinaires de retrait; le coût peut aussi être couvert par les frais du forfait mensuel.

#### Modèle d'interaction des paiements (virements de fonds par courriel Interac)



# Survol des types de paiements :

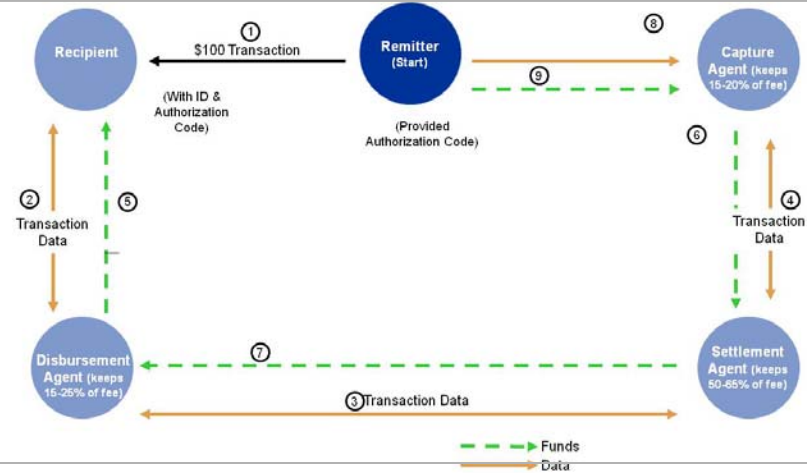
## Versements internationaux et encaissement des récompenses

### Versements internationaux

#### Description

- L'argent qu'une partie envoie à une autre partie à l'étranger.
- Les versements internationaux sont typiquement utilisés par les immigrants qui envoient des fonds aux membres de leur famille dans leur pays d'origine.
- Ils diffèrent des paiements du réseau SWIFT en ce sens que le destinataire n'a pas besoin d'un compte de banque pour recevoir les fonds puisque le service de distribution est fourni par le réseau de paiements (p. ex., Western Union).

#### Modèle d'interaction des paiements

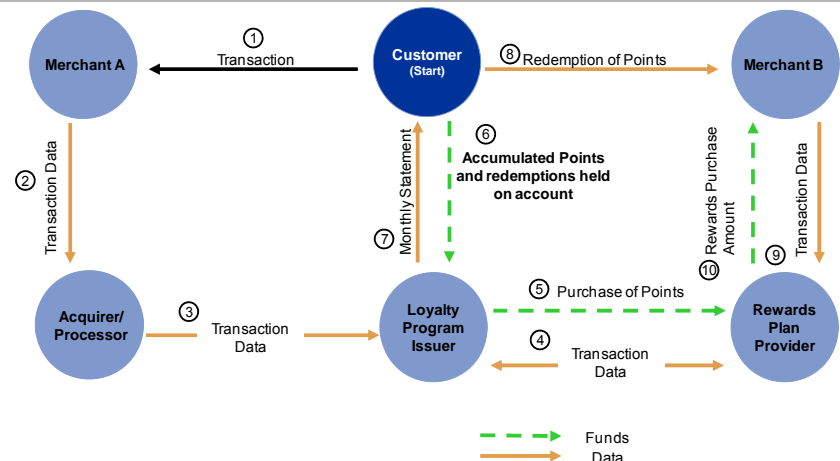


### Encaissement des récompenses

#### Description

- Les programmes de fidélisation permettent aux consommateurs d'accumuler des récompenses (p. ex., escomptes, milles de grands voyageurs), des remises d'espèces ou une combinaison des deux.
- Il existe des programmes à boucle fermée en vertu desquels les détaillants récompensent les clients en leur offrant des escomptes à leurs magasins et des programmes à boucle ouverte en vertu desquels l'émetteur fournit des points qui peuvent être encaissés auprès d'un certain nombre de détaillants.
- Les institutions financières utilisent beaucoup les programmes de récompenses pour attirer et conserver les paiements et les clients.
- Les consommateurs peuvent se servir des points de récompense pour « payer » des biens et des services.

#### Modèle d'interaction des paiements



Sources : Multi-Channel Merchant, [http://multichannelmerchant.com/mag/loyal\\_subjects\\_1001/](http://multichannelmerchant.com/mag/loyal_subjects_1001/); Opticard, <http://www.optinc.com/programs-services/loyalty-card-programs>; American Express, [http://www.americanexpress.com/lacdc/iccsite/pdf/mr\\_enrol.pdf](http://www.americanexpress.com/lacdc/iccsite/pdf/mr_enrol.pdf); Forbes, [http://www.forbes.com/2007/01/02/frequent-flyer-miles-ent-sales-cx\\_kw\\_0102whartonloyalty.html](http://www.forbes.com/2007/01/02/frequent-flyer-miles-ent-sales-cx_kw_0102whartonloyalty.html)

Comptant	Crédits par TAF	Transactions P-P
Chèque	EDI	Versements
Débit au PDV	Boucle fermée	Récompenses
Débit au GA	STPGV	<b>Portefeuilles</b>
Carte de crédit	SWIFT	<b>électroniques</b>
Débets par TAF		

# Survol des types de paiements :

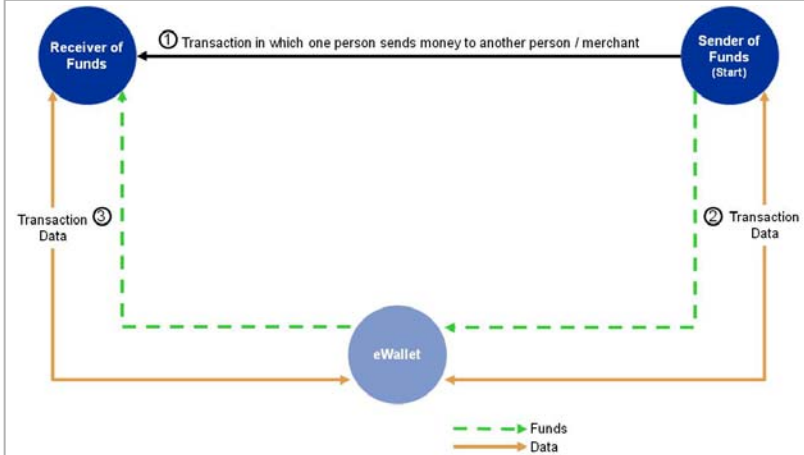
## Portefeuilles numériques et portefeuilles électroniques

### Portefeuilles électroniques

#### Description

- Logiciel pouvant conserver de l'information sur la monnaie électronique, la facturation, l'expédition et le paiement; certains portefeuilles électroniques disposent de certificats numériques avec signature numérique pour les transactions en ligne. Le portefeuille électronique permet aux utilisateurs de faire rapidement et en toute sécurité des transactions commerciales électroniques, par exemple, PayPal.
- En général, ils ne sont pas réglementés puisque les fournisseurs exercent leurs activités hors des cadres financiers traditionnels.

#### Modèle d'interaction des paiements



Sources : Site Web de PayPal, site Web de JP Morgan; eMarketer Report; Rapport Gartner; eBay; Investor Update de janvier 2008

# Table des matières

---

## 1. Introduction

---

## 2. Survol des paiements

- a. Qu'est-ce qu'un paiement?
  - b. L'écosystème canadien des paiements
  - c. Le cadre de réglementation du système canadien de paiements
- 

## 3. Examen des modes de paiement

## 4. Examen des participants de l'écosystème de paiements

## 5. Annexes

---

- a. Profils des participants
- b. Examen des activités liées aux paiements
- c. Glossaire
- d. Lectures supplémentaires

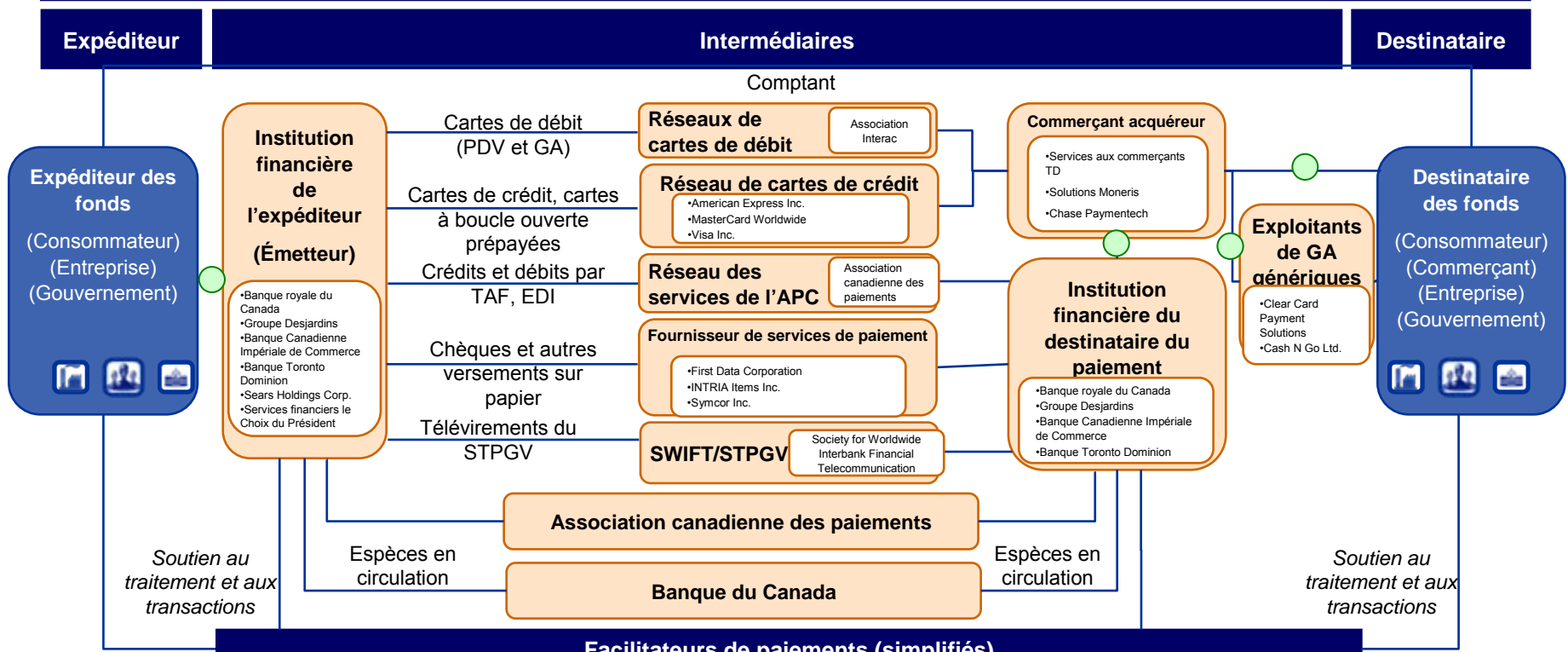
## La présente section fournit un aperçu des types de participants de l'écosystème canadien de paiements

---

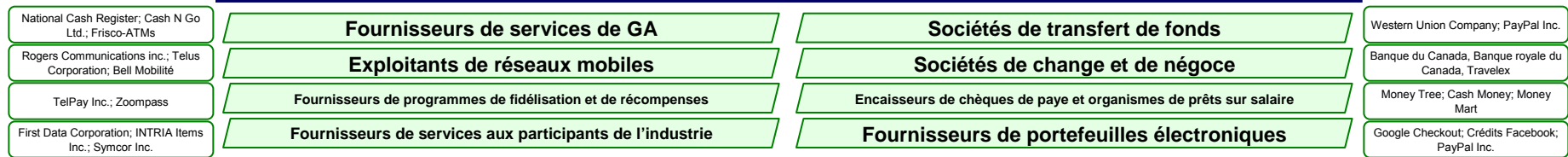
- Le système canadien de paiements se compose de différents intervenants dont la taille et les rôles varient. La section qui suit section fournit un aperçu des types de participants de l'écosystème canadien de paiements. Ces types de participants s'accompagnent d'un exemple de profil d'entreprise pour les intervenants choisis figurant à l'annexe.
- Les aperçus et les profils présentent un cliché de l'industrie des paiements au niveau des participants et permet de comparer leurs différentes caractéristiques, tant d'un point de vue actuel que d'un point de vue historique. L'incidence des participants décrits dans la section sur le système canadien de paiements prend des formes diverses qui parfois se chevauchent. Voici une liste non exhaustive des groupes dont le profil a été établi :
  - Émetteurs,
  - Acquéreurs,
  - Réseaux de paiements,
  - Agences de compensation et de règlement,
  - Fournisseurs de services de paiements,
  - Fournisseurs de prêts sur salaire
  - Fournisseurs d'opérations de change,
  - Exploitants de GA génériques,
  - Fournisseurs de cartes prépayées à boucle fermée,
  - Programmes de fidélisation et de récompenses,
  - Fournisseurs de portefeuilles électroniques,
  - Fournisseurs d'autres mécanismes de paiements.
- Seules les données diffusées dans le public ont servi à compiler cette section. C'est pourquoi l'information se rapportant à certaines sociétés n'est pas disponible, surtout lorsqu'il s'agit de sociétés privées. Dans la mesure du possible, les tendances de l'industrie ont remplacé les renseignements non disponibles.
- Les données les plus actuelles ont été utilisées dans chaque cas. Toutefois, les données jusqu'en 2009-2010 n'étaient pas toujours disponibles. Une liste des références est fournie à la fin de l'annexe 1.

La concurrence existe à tous les stades du processus de paiements – les chaînes de valeur traditionnelles intégrées verticalement se fragmentent et de nouveaux arrivants font leur apparition

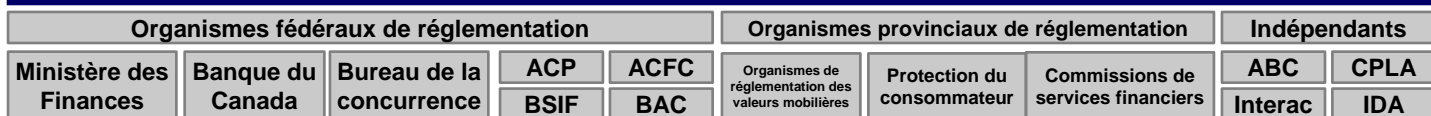
**Principaux intervenants de l'écosystème canadien des paiements**



**Facilitateurs de paiements (simplifiés)**



**Organismes de réglementation des paiements (simplifiés)**



# Survol des types de participants :

## Émetteurs

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Institutions financières qui permettent les paiements au nom de leurs clients. Dans la plupart des cas, le financement du paiement provient d'un compte de chèques ou d'un compte d'épargne, d'une facilité de crédit ou d'un compte prépayé. Outre la facilitation des transactions de paiements, les émetteurs peuvent offrir d'autres services comme la protection contre les découverts et le crédit renouvelable. Les émetteurs forment une vaste catégorie qui englobe les grandes institutions financières, les caisses de crédit, les caisses populaires, les émetteurs monolignes (les cartes de crédit constituent leur seule gamme de produits (p. ex., Capital One) et les commerçants offrant des cartes de crédit à boucle fermée (p. ex., Petro-Canada.)
- **Niveau de consolidation** : Dépend du type de paiement. Environ 62 % des cartes de crédit Visa et MasterCard au Canada ont été émises par cinq sociétés : la BMO, la MBNA, la Société Canada Trust, la Banque royale du Canada et la CIBC. Plus de 80 % des transactions de débit sont traitées par les six plus grandes institutions financières. La part du marché occupée par les six grandes banques, le réseau des caisses populaires Desjardins et le système des caisses de crédit dépasse 60 % dans le cas des comptes d'épargne et 80 % dans le cas des comptes de chèques.
- **Stabilité relative** : Le marché a été relativement stable ces dernières années. Les grandes institutions financières continuent de traiter la majorité des transactions. En raison de la récession, certains émetteurs monolignes ont dû quitter le marché canadien. Les petits intervenants continuent d'avoir de la difficulté à maintenir leur rentabilité.

### Exemples de participants au marché

- American Express Inc.
- Banque de Montréal
- Banque Scotia
- Banque Canadienne Impériale de Commerce
- Capital One
- Groupe Desjardins
- Services financiers le Choix du Président
- Banque royale du Canada
- Banque Toronto Dominion
- Vancouver City Savings Credit Union

### Historique

- **1817** : Fondation de la Banque de Montréal.
- **1832** : Établissement de la Banque de Nouvelle-Écosse.
- **1955** : Fusion de la Banque de Toronto et de la Banque Dominion pour former la Banque Toronto-Dominion.
- **1959** : La Banque de Nouvelle-Écosse est la première banque canadienne à offrir un régime de crédit renouvelable.
- **1961** : La CIBC naît de la fusion de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.
- **1996** : Capital One lance ses activités au Canada.
- **2000** : La Banque TD et Canada Trust fusionnent.
- **2008** : Le Groupe Financier Banque TD acquiert Commerce Bancorp; le Bureau de la concurrence lève la restriction imposée aux émetteurs et aux acquéreurs qui émettent simultanément des cartes de crédit de marques multiples ou acquièrent des transactions pour de nombreux réseaux de cartes.

### Défis et enjeux

- Défis :**
- Offrir aux clients les mécanismes de paiement qu'ils désirent en toute sécurité et à coût modique; offres différenciées.
  - Lutter contre la fraude.
- Enjeux :**
- Accroissement de la complexité réglementaire, par exemple, Code de conduite, lutte contre le blanchiment de capitaux.
  - Des changements survenus récemment dans l'industrie ont exigé des investissements appréciables, p. ex., puce et NIP, dématérialisation des transferts de fonds et présentation de chèques électroniques.
  - La technologie vieillissante ralentit les changements et en augmente le coût.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Le revenu est dicté par :
  - Le nombre de clients.
  - Le volume de transactions et les frais.
  - Les frais des comptes de chèques.
  - L'intérêt sur les comptes.
  - Les écarts des soldes renouvelables.
  - Les écarts des opérations de change.
- Les coûts sont dictés par :
  - Le volume de comptes et de transactions.
  - Le traitement direct.
  - L'efficacité de la gestion de la fraude et du risque.
  - La complexité des produits offerts aux clients.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : *Loi sur les banques; Loi sur la Banque du Canada; Loi sur la compensation et le règlement des paiements; Loi canadienne sur les paiements; supervision par le BSIF; LPRPDE; Loi sur la concurrence; Loi sur les lettres de change; législation de l'IFS, y compris sur Loi sur le recyclage du produit de la criminalité et le financement des activités terroristes et Bâle II.*
- **Autoréglementation** : Code de pratique canadien des services de cartes de débit, norme de sécurité des données dans l'industrie des cartes de paiement.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateurs, sur les transactions électroniques et sur le commerce électronique.

## Survol des types de participants :

### Commerçants acquéreurs

#### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Les acquéreurs relient les commerçants aux réseaux de paiements. Outre la fourniture de terminaux aux PDV et la prestation de services de paiement en ligne et de services de télécommunications, les acquéreurs assurent l'intégration avec les caisses enregistreuses et les systèmes informatiques des commerçants. En général, ils s'acquittent de quatre fonctions fondamentales : (1) adhésion et souscription des commerçants pour accepter les cartes de réseau de marque; (2) prestation du mécanisme d'autorisation des transactions sur cartes valides aux points de vente des commerçants; (3) facilitation de la compensation et du règlement des transactions par l'entremise du réseau de paiements et (4) fourniture d'autres renseignements pertinents ou de services de traitement, comme les programmes de fidélisation.
- **Niveau de consolidation** : Quatre sociétés traitent près de 90 % du volume de transactions : Chase Paymentech, Global Payments, Solutions Moneris et Services aux commerçants TD.
- **Stabilité relative** : Quelques émetteurs (notamment la CIBC et la Banque Scotia) ont vendu leurs entreprises d'acquisition de commerçants au cours des années 1990 et 2000. À l'heure actuelle, le marché est raisonnablement stable, les commerçants en ligne étant desservis par les intervenants émergents.

#### Exemples de participants au marché

- Beanstream
- Chase Paymentech
- Groupe Desjardins
- First Data Corporation
- Global Payments Systems
- Solutions Moneris
- Services aux commerçants TD
- VersaPay

#### Historique

- **1967** : Fondation de la National Data Corporation.
- **1983** : Chase Manhattan vend son unité d'acquisition de commerçant à la NaBanco.
- **1996** : Création de la marque Paymentech et premier appel public à l'épargne lancé.
- **2000** : Création de Moneris à titre de coentreprise entre le Groupe financier RBC et le BMO Groupe financier (y compris la Harris Bank de Chicago).
- **2001** : Essaimage de Global Payments à partir de la National Data Corporation; Global Payments acquiert les entreprises de services aux commerçants de la Banque nationale du Canada et de la CIBC.
- **2002** : Paymentech acquiert le portefeuille d'acquisition des commerçants de la Banque Scotia et de la Citibank.
- **2003** : Global Payments acquiert DoIEx Dollar Express; Moneris acquiert Ernex Marketing Technologies.
- **2005** : Intégration de Paymentech à Chase Merchant Services; lancement du service Interac en ligne.

#### Défis et enjeux

##### Défis :

- Croissance du types de paiements électroniques.
- Maintien de coûts fixes à un faible niveau à mesure que de nouveaux produits font leur apparition sur le marché.
- Lutte contre la fraude.

##### Enjeux :

- Accroissement de la complexité réglementaire.
- Capacité restreinte d'influer sur les taux, les politiques et les règles régissant les réseaux.
- Importance des coûts en capital permanents liés aux puces et au NIP, aux transactions sans contact et mobiles.

#### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les acquisitions sont étroitement liées à la taille optimale, les coûts fixes étant élevés et les coûts de transaction, faibles. La taille des acquéreurs est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Clientèle de commerçants.
  - Volume des transactions.
  - Soutien par les réseaux.
- Les acquéreurs obtiennent une partie relativement petite du taux d'escompte du commerçant, d'où l'importance du volume.
- Le revenu supplémentaire tiré des services de consultation et à valeur ajoutée peuvent accroître les bénéfices.
- L'innovation technologique réduit les coûts des appareils aux PDV et augmente l'efficacité.

#### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, *Loi sur la concurrence*.
- **Autoréglementation** : Code de pratique canadien des services de cartes de débit (code volontaire de l'ABC); Normes de sécurité des données dans l'industrie des cartes de paiement (norme de l'industrie).
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur, sur les transactions électroniques et sur le commerce électronique.

## Survol des types de participants :

### Réseaux de paiements

#### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Les réseaux de paiements fournissent les cadres technologiques et opérationnels qui permettent les transactions. Outre le fonctionnement des permutations des paiements et de la technologie connexe, les réseaux de paiements créent et élaborent des marques de cartes de crédit, établissent les règles régissant les opérations, fixent les frais et les taux des commissions d'interchange, élaborent les stratégies de prévention de la fraude, servent d'intermédiaires entre les acquéreurs et les émetteurs, et lancent des modes de paiement nouveaux et novateurs sur le marché.
- **Niveau de consolidation** : Visa et MasterCard dominent le secteur des cartes de crédit, leur volume de transactions d'achat par cartes de crédit et de débit au Canada en 2009 représentant respectivement 40 % et 20 %, tandis qu'Interac accapare près de 100 % du marché national du débit.
- **Stabilité relative** : Le marché est sur le point de subir un changement d'envergure après avoir connu une période de stabilité. Par suite de l'instauration de la dualité, les institutions financières peuvent offrir à la fois des cartes Visa et des cartes MasterCard, tandis qu'en matière de débit, Visa Débit et Maestro livrent concurrence à Interac.

#### Exemples de participants au marché

- American Express Inc.
- Discover Network
- Association Interac
- MasterCard Worldwide
- Visa Inc.

#### Historique

- **1958** : Bank of America lance la première carte de crédit à usage général; American Express émet la première carte de crédit.
- **1973** : National BankAmericard lance le premier système d'autorisation électronique.
- **1983** : MasterCard instaure l'hologramme à titre de mécanisme de protection, le premier du genre dans l'industrie.
- **1984** : Cinq IF lient leurs propres réseaux de GAB au Canada.
- **1986** : Lancement du service partagé de distribution de billets au Canada sous le nom Interac.
- **1993** : Visa est la première à appliquer les technologies de réseau neuronal aux paiements.
- **1997** : Le Tribunal de la concurrence approuve l'ordonnance sur consentement, augmentant ainsi le nombre de membres d'Interac et créant un nouveau créneau sur le marché pour les services partagés d'Interac.
- **2006** : MasterCard devient une société cotée en bourse.
- **2007** : Visa lance la plateforme mobile Visa.
- **2008** : La technologie des puces est mise en place partout au Canada; lancement de la plateforme mondiale Internet pour le traitement des cartes de débit et prépayées; Visa devient une société cotée en bourse.

#### Défis et enjeux

- Défis :**
- Lutte contre la fraude.
  - Désintermédiation de participants non conventionnels (p. ex., portefeuilles électroniques).
  - Capacité de faire la différence.
- Enjeux :**
- Accroissement des coûts en raison de la complexité réglementaire, par exemple, code de conduite, LRPC.
  - Les commerçants somment le gouvernement d'imposer des limites aux frais d'interchange, ce qui exercerait une pression à la baisse sur les taux.

#### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les réseaux de paiements ont besoin d'un grand volume de transactions pour amortir les coûts de base fixes. La taille des réseaux est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Nombre d'IF émettrices et d'acquéreurs.
  - Base des cartes, à la fois émises et actives.
  - Nombre de points d'acceptation chez les commerçants.
  - Diversité des modes de paiement (cartes, en ligne, etc.).
- Volume des paiements transfrontaliers, y compris activités de change.
- Innovation technologique pour réduire les pertes dues à la fraude.
- Services à valeur ajoutée comme les services-conseils.

#### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit; LRPDE; *Loi sur la concurrence*; supervision par le BSIF; lois pertinentes sur l'ISF dont la *Loi sur les banques*, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et Bâle II.
- **Autoréglementation** : Code de pratique canadien des services de cartes de débit, norme de sécurité des données dans l'industrie des cartes de paiement.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur, sur les transactions électroniques et sur le commerce électronique.

## Survol des types de participants : Agents de compensation et de règlement

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Compenser (échanger et rapprocher des articles de paiement donnant lieu à un virement de fonds d'une IF à une autre) ou régler (rajuster les positions financières des IF particulières pour qu'elles tiennent compte des montants nets dus) des transactions de paiements hors caisse. Au Canada, deux systèmes permettent de régler les paiements hors caisse :
  1. Association canadienne des paiements.
  2. Réseaux de cartes de crédit : Compenser et régler les transactions exécutées sur leurs réseaux.
- **Niveau de consolidation** : La plupart des paiements au Canada sont réglés par l'entremise de l'Association canadienne des paiements.
- **Stabilité relative** : La diminution du recours aux chèques et l'instauration de cartes de débit de marque maison (les transactions sur Visa, MasterCard et Amex ne sont pas compensées par l'ACP) peuvent entraîner une réduction du volume de l'ACP. Il est improbable qu'un concurrent de l'ACP fasse son apparition sur le marché.

### Exemples de participants au marché

- American Express Inc.
- Association canadienne des paiements
- MasterCard Worldwide
- Visa Inc.

### Historique

- **1973** : National BankAmericard lance le premier système d'autorisation électronique (« Base I »).
- **1974** : National BankAmericard lance le système électronique de compensation et de règlement (« Base II »), le précurseur de VisaNet.
- **1980** : Établissement de l'Association canadienne des paiements par une loi fédérale.
- **1986** : Visa élabore un système de compensation et de règlement de devises multiples (21 devises).
- **1988** : MasterCard acquiert le réseau de GA de Cirrus.
- **1998** : Lancement du STPGV au Canada, qui entame la première étape des opérations « en direct ».
- **1999** : Début des opérations complète du STPGV au Canada.
- **2008** : Lancement de la plateforme mondiale IPS (Integrated Processing Solution) pour le traitement des opérations sur cartes de débit et prépayées.

### Défis et enjeux

- Enjeux :**
- Fardeau des coûts créé par la réglementation.
- Association canadienne des paiements :**
- Technologie vieillissante.
  - Baisse du recours aux chèques.
  - Gouvernance.
  - Baisse du volume de certains paiements.
  - Émergence de choix standard mondiaux.
- Réseaux de cartes de crédit :**
- Voir la section sur les réseaux de paiements.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Le processus de compensation et de règlement se fonde sur le volume de transactions dans les domaines suivants :
  - Transactions sur chèques.
  - Transactions sur cartes de crédit.
  - Paiement des factures.
  - Transactions sur cartes de débit.
  - Transactions sur le STPGV.
- Innovation technologique – réduction du coût de la compensation et du règlement.
- Traitement direct.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*; *Loi canadienne sur les paiements*.
- **Autoréglementation** : Ordonnance sur consentement du Tribunal de la concurrence; règlements de l'ACP; règles et normes de l'ACP.

## Survol des types de participants :

### Fournisseurs de services de paiements

#### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Les fournisseurs de services de paiements offrent un éventail de services de traitement aux émetteurs et aux acquéreurs, dont voici quelques exemples : fabrication de cartes, autorisation, compensation, règlement, services à la clientèle, fonctions de soutien administratif, divers services d'infrastructure pour les transactions en devises (GA, dépôts commerciaux, gestion de la trésorerie), chèques, versements (cases postales bancaires de détail et de gros), gestion de l'information et livraison (services de production des relevés de comptes).
- **Niveau de consolidation** : Niveau élevé de consolidation des activités fondamentales. Symcor traite environ 80 % des chèques au Canada. La plupart des institutions financières se servent soit de TSYS soit de First Data pour gérer leurs portefeuilles de cartes de crédit.
- **Stabilité relative** : Bien que le paysage des participants demeure stable, le marché subit une diversification des produits étant donné que les participants harmonisent les produits qu'ils offrent aux changements technologiques qui surviennent dans l'industrie des paiements.

#### Exemples de participants au marché

- Everlink Payment Services Inc.
- First Data Corporation
- INTRIA Items Inc.
- Symcor Inc.
- Threshold Financial Technologies Inc.
- Total System Services, Inc.

#### Historique

- **1959** : Fondation de TSYS à titre de division du traitement de la Columbus Bank and Trust Co.
- **1976** : First Data devient le premier service de traitement des cartes de crédit Visa et MasterCard émises par des banques.
- **1994** : TSYS lance le TS2.
- **1996** : Fondation de Symcor à titre de coentreprise de Banque TD, de RBC et de BMO; formation d'Intria par la CIBC.
- **1997** : Fondation de Threshold Financial.
- **1998** : TSYS met à niveau le TS2 pour qu'il appuie les langues et devises multiples sur une seule plateforme.
- **2003** : Formation de Everlink Payment Services.
- **2004** : Everlink devient Direct Connector sur le réseaux des membres d'Interac Network.
- **2007** : Réalisation de la fusion avec KKR, First Data devient une société de financement par capitaux propres.

#### Défis et enjeux

##### Défis :

- Arriver à la taille optimale en réponse aux pressions à la baisse exercées sur les taux et le volume (dans certains cas).
- Lutter contre la fraude.

##### Enjeux :

- Désintermédiation par les différents genres de paiements.
- Les changements dans l'industrie exigent d'importants investissements de capitaux, par exemple, technologie des puces et du NIP, dématérialisation des transferts de fonds et présentation de chèques électroniques.

#### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les fournisseurs de services de paiements ont besoin d'un grand volume de transactions pour compenser les coûts fixes élevés. La taille des fournisseurs de services de paiements est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Clientèle de commerçants.
  - Clientèle d'IF.
  - Volume des transactions.
- Services à valeur ajoutée comme les services-conseils.

#### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : LPRPDE; *Loi sur la concurrence*; supervision par le BSIF; lois pertinentes sur l'ISF dont *Loi sur les banques*, *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et *Bâle II*; dans certains cas, exigences relatives aux sociétés publiques dont la loi dite Sarbanes-Oxley Act.
- **Autoréglementation** : Politiques et processus de gouvernance appropriés décrits par les sociétés mères.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateurs.

## Survol des types de participants : Entreprises de services monétaires (Fournisseurs de prêts sur salaire)

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Les entreprises de prêts sur salaire et d'encaissement de chèques desservent la population ayant peu ou pas recours aux services bancaires en lui offrant un accès immédiat à du comptant et à des fonds provisoires à des points de vente au détail. Ces fournisseurs peuvent aussi offrir des opérations de change, remettre ou transmettre des fonds, émettre et racheter des mandats, des chèques de voyage ou d'autres instruments négociables du genre.
- **Niveau de consolidation** : Mixe. La taille des entreprises de services monétaires varie, depuis les grandes sociétés comme Money Mart aux petites entités comme Cash Money; dans certains cas, les petites entreprises s'associent à de grandes entreprises pour fournir un service (p. ex., Cash Money est associée à Western Union pour la prestation de services de versement).
- **Stabilité relative** : Évolution constante à mesure que d'autres fournisseurs font leur apparition sur le marché.

### Exemples de participants au marché

- Cash Money
- Money Tree
- National Money Mart Company

### Historique

- **1982** : Fondation de Money Mart.
- **1992** : Fondation de Cash Money.
- **1996** : Dollar Financial Group, Inc. acquiert Money Mart.
- **2004** : Établissement de l'Association canadienne des prêteurs sur salaire.

### Défis et enjeux

- Défis :**
- Gérer le portefeuille de prêts et contrôler les taux de pertes liées aux prêts.
- Enjeux :**
- Les changements apportés aux règlements provinciaux peuvent exercer des pressions à la baisse sur les taux.
  - Accroissement de la complexité réglementaire, par exemple, code de conduite, LRPC.
  - Gestion de la trésorerie pour gérer les risques de change.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les entreprises de services monétaires ont besoin d'un volume de transactions pour assurer leurs revenus tirés des frais. La taille des entreprises de services monétaires est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Nombre et emplacement des points de ventes au détail.
  - Volume des transactions.
- Les écarts au titre des revenus de change sont des facteurs déterminants des revenus des fournisseurs qui offrent des versements.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : LPRPDE; *Loi sur la concurrence*; lois pertinentes sur l'ISF dont la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*; projet de loi C-26, modification du *Code criminel* (taux d'intérêt criminels).
- **Autoréglementation** : Code de déontologie des meilleures pratiques de gestion.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur, sur les pratiques commerciales loyales, sur les prêts sur salaire, sur les transactions électroniques et sur le commerce électronique.

## Survol des types de participants :

### Entreprises de services monétaires (Fournisseurs d'opérations de change)

#### Opérations de change dans le système canadien de paiements

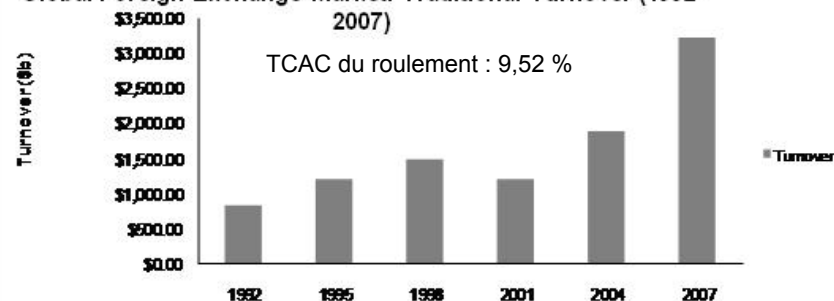
- **Description** : Le marché des opérations de change est le plus grand marché financier du monde et est très liquide. La plupart des échanges se font par voie électronique ou par téléphone. Les IF se servent des marchés de change pour gérer les risques associés aux fluctuations des taux de change et pour effectuer des paiements entre les entités.
- **Rôle** : Les instruments de paiement en devises supposent la conversion dans la devise locale au taux du marché à un moment donné. Les entreprises et les consommateurs versent des frais et des écarts au titre des paiements en devises.
- **Niveau de consolidation** : La taille des paiements en devises effectués par la grande majorité des entités financières varie.
- **Stabilité relative** : Le taux de roulement quotidien moyen des marchés de change traditionnels en avril 2007 s'est établi à 3,2 billions de dollars américains, en hausse de 71 % en taux de change courant et de 64 % en taux de change constant depuis avril 2004; le taux de roulement quotidien moyen des marchés de dérivés hors cote a atteint 2,1 billions de dollars américains en avril 2007 (TCAC sur 4 ans de 20 %). Le marché de change subit les contrecoups des chocs des économies nationales, régionales et internationales.

#### Exemples de participants au marché

- Accu-Rate Corporation
- Banque du Canada
- Banque de Montréal
- Custom House Global Foreign Exchange
- Banque royale du Canada
- Travelex Holdings Limited Company

#### Roulement du marché

Global Foreign Exchange Market: Traditional Turnover (1992-2007)



\* Le tableau représente les moyennes quotidiennes pour le mois d'avril en dollars américains.

#### Défis et enjeux

##### Défis :

- Lutter contre le blanchiment des capitaux, appliquer les règles de lutte contre le blanchiment des capitaux et savoir si les clients s'y conforment (connaissance de la clientèle).
- Gérer les fluctuations de taux.

##### Enjeux :

- Les changements apportés aux règlements peuvent exercer des pressions à la baisse sur les taux.

#### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les entreprises de change comptent sur les transactions à titre d'élément producteur de revenus. La taille des entreprises de services monétaires est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Nombre de succursales.
  - Volume des transactions.
- L'assiette des revenus des entreprises de change se compose surtout de frais pour les transactions et de marges (écarts) sur taux de change, d'où l'importance particulière du volume.

#### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes; Loi sur la Banque du Canada; Loi sur les banques; Loi sur la compensation et le règlement des paiements; Loi canadienne sur les paiements; supervision par le BSIF; LPRPDE; Loi sur la concurrence; Loi sur les lettres de change; Bâle II.*
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur, sur les transactions électroniques et sur le commerce électronique.

## Survol des types de participants : Exploitants de GA génériques

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Ces exploitants indépendants fournissent une autre source de distribution de billets aux clients par l'entremise de GA de marque privée communément appelés des GA génériques ou « à étiquette blanche ». Ces GA sont indépendants des banques et des institutions financières, et les clients doivent payer des frais additionnels pour s'en servir. Les entreprises dont il est question dans la présente section sont variées, passant des exploitants de services indépendants (ESI) qui exploitent leurs propres réseaux de GA aux services d'impartition qui gèrent les réseaux de GA au nom d'autres intervenants.
- **Niveau de consolidation** : Un grand nombre de petits intervenants indépendants, une certaine concentration au sommet (p. ex., Frisco-ATMs, Laser Cash de Threshold).
- **Stabilité relative** : Malgré les nombreuses fusions et acquisitions ces dernières années, le marché est relativement stable, les changements survenant principalement en matière de mise au point de produits.

### Exemples de participants au marché

- Cash N Go
- Frisco-ATMs
- Threshold Financial Technologies Inc.

### Historique

- **1884** : Fondation de NCR.
- **1972** : Fondation de Frisco-ATMs (une division des systèmes de Frisco Bay).
- **1996** : Les changements apportés aux règlements par le Tribunal de la concurrence permettent aux intermédiaires d'installer et d'exploiter des GA.
- **1997** : NCR devient une société cotée en bourse après son essaimage de AT&T.
- **1998** : Frisco-ATMs installe des GA génériques.
- **1998** : Fondation de Cash N Go.
- **2004** : Acquisition de Frisco-ATMs par Stanley Works.

### Défis et enjeux

#### Défis :

- Conformité aux mises à niveau de sécurité obligatoires, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires.
- Intensification de la concurrence de la part des GA à coûts modiques exploités par les banques, les caisses de crédit et les caisses populaires.
- Concurrence très forte pour les emplacements des GA.

#### Enjeux :

- Intensification des pressions exercées sur le gouvernement pour réduire les frais des GA.
- Moins grand volume de transactions que les GA exploités par des banques.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les services de fournisseurs de GA dépendent de la taille optimale et ont des coûts fixes élevés. La taille des fournisseurs de services de GA est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Volume des transactions.
  - Nombre de GA.
- Efficacité technologique – L'installation des GA distributrices de billets à fonction unique est moins coûteuse que celle des GA bancaires à fonctions multiples admettant les fournisseurs de GA; gestion des frais de service en choisissant les emplacements.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : *Loi canadienne sur les paiements*; LPRPDE; *Loi sur la concurrence*.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur, sur les transactions électroniques et sur le commerce électronique.
- Les GA des membres du réseau Interac sont assujettis aux mêmes exigences de conformité en matière de sécurité d'Interac, de Visa et de MasterCard que les GA exploités par des banques.

## Survol des types de participants :

### Fournisseurs de cartes prépayées à boucle fermée

#### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Les détaillants qui offrent des cartes électroniques de remplacement du comptant sur lesquelles une valeur en dollars peut être chargée et qui sont utilisées comme cartes de débit ou de crédit où elles sont acceptées. On vante habituellement le mérite des cartes à valeur enregistrée à titre de substituts du comptant, mais elles ne servent qu'au prépaiement des biens et des services dans les magasins participants. Les cartes à valeur enregistrée peuvent être chargées de nouveau.
- **Niveau de consolidation** : Nombre d'entreprises au Canada fournissent des cartes à boucle fermée, qui sont habituellement exploitées au nom des détaillants par les émetteurs ou les acquéreurs.
- **Stabilité relative** : Les cartes à boucle fermée sont très populaires au Canada. La technologie sans contact peut exiger de certains fournisseurs de cartes à boucle fermée qu'ils remanient leurs cartes en raison de l'accroissement de la concurrence.

#### Exemples de participants au marché

- Speedpass d'Esso
- Carte Shop!
- Starbucks Corporation

#### Historique

- **1997** : Lancement de Speedpass d'Esso.
- **2001** : Starbucks lance des cartes ciblant le marché des cadeaux et les clients fidèles.
- **2004** : Lancement de la carte Shop!, le premier programme de cartes-cadeaux de centres commerciaux au Canada.
- **2008** : Starbucks lance les cartes Or et le programme de récompenses pour les cartes Starbucks enregistrées.
- **2009** : Lancement de la mini-carte Starbucks.

#### Défis et enjeux

##### Défis :

- Les cartes à boucle fermée représentent une infime partie du panorama des paiements et sont habituellement des propositions de valeur ciblant les clients fidèles.

##### Enjeux :

- Le ralentissement de l'économie influe sur la quantité d'argent que les gens sont disposés à charger au compte de leur carte.
- La réduction des investissements par les entreprises dans les programmes à boucle fermée limite la croissance.

#### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les facteurs déterminants de la valeur des cartes prépayées à boucle fermée sont les suivants :
  - Valeur chargée sur la carte.
  - Valeur inutilisée.
  - Augmentation des ventes pour le détaillant – fidélisation.

#### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : LPRPDE, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan); *Loi sur les cartes-cadeaux* du Nouveau-Brunswick – la loi interdit en général les dates d'échéance et les frais d'inactivité imposés aux cartes-cadeaux; lois provinciales sur la protection des renseignements personnels.

## Survol des types de participants : Programmes de fidélisation et de récompenses

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Offrir des programmes à titre de mesures d'incitation pour les sociétés émettrices de cartes et les détaillants qui encouragent les clients à faire des achats. On retrouve habituellement trois types de programmes de récompenses : les programmes fondés sur des points, les programmes de remises en espèces et les programmes pour grands voyageurs. Les entreprises offrant des récompenses fonctionnent conjointement avec de nombreux partenaires dans de nombreux secteurs. Les programmes de fidélisation et de récompenses peuvent habituellement être offerts directement par les détaillants, comme la Compagnie de la Baie d'Hudson (le groupe Hbc comprend La Baie, Zellers, DécoDécouverte - Home Outfitters et Fields) ou dans le cadre d'un consortium comme Air Miles. Ils peuvent également être gérés à l'interne, comme l'argent Canadian Tire, ou impartis à des entreprises, comme GE Money.
- **Niveau de consolidation** : Les programmes de fidélisation et de récompenses sont offerts par un vaste éventail d'entreprises de taille variée. Air Miles et Aéroplan Canada sont les entreprises de récompenses les plus largement utilisées, plus de 60 % des ménages participant à l'un ou l'autre de ces programmes ou aux deux.
- **Stabilité relative** : Le marché des programmes de fidélisation et de récompenses gagne en popularité ces dernières années, un plus grand nombre de détaillants offrant de tels programmes. Air Miles et Aéroplan continuent de s'associer à différents détaillants pour offrir un éventail plus vaste de récompenses.

### Exemples de participants au marché

- Aéroplan Canada Inc.
- Air Miles
- Primes Hbc
- Petro-Points (Petro-Canada)

### Historique

- **1984** : Création d'Aéroplan par Air Canada.
- **1992** : Fondation d'Air Miles.
- **2002** : Établissement d'Aéroplan à titre de société en commandite en propriété exclusive d'Air Canada; Groupe Aéroplan, une société ouverte, détient Aéroplan.
- **2006** : ACE Aviation Holdings approuve une distribution spéciale aux détenteurs de parts du Fonds de revenu Aéroplan, qui représente environ 10,1 % des unités de ce Fonds sur une base entièrement non diluée.

### Défis et enjeux

#### Défis :

- L'intense concurrence exige des sociétés offrant des récompenses qu'elles se réinventent et se différencient des autres.
- Les clients exigeants estiment que les avantages concrets sont un minimum.
- Les sociétés dépendent des principaux partenaires de l'accumulation pour leurs revenus.

#### Enjeux :

- Les taux inférieurs d'encaissement font augmenter les bénéfices, mais fournissent une moins grande valeur perçue par les consommateurs.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Des primes de fidélisation et des récompenses sont généralement payées pour chaque point accumulé, ce qui est un produit direct du nombre de collectionneurs de points et des dépenses moyennes.
- Les programmes de points de consortium comptent sur l'acceptation généralisée pour faire augmenter la collecte de points et les achats.
- Les programmes de fidélisation propres à des commerçants comptent sur les dépenses dans les magasins pour faire augmenter la rentabilité des points.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques; Loi sur la concurrence.*
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur.
- Les entreprises associées évoluent dans des milieux fortement réglementés comme le secteur du transport aérien, et les changements apportés aux règlements visant les associés se répercuteront sur les entreprises offrant des récompenses.

## Survol des types de participants : Fournisseurs de portefeuilles électroniques

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : La croissance mondiale des paiements en ligne et des virements de fonds devrait atteindre 22,8 milliards de dollars en 2010. Les portefeuilles électroniques mènent des transactions en ligne en permettant aux clients de stocker des données sur la facturation, l'expédition, le paiement, les préférences et autres renseignements du genre puis de s'en servir pour exécuter automatiquement une page de caisse enregistreuse d'un commerçant.
- **Niveau de consolidation** : Ce type émergent de marché compte peu de participants; les taux d'utilisation les plus élevés sont ceux de PayPal (environ 4 millions de titulaires de comptes actifs au Canada).
- **Stabilité relative** : Marché très fluide. La popularité de Facebook peut entraîner un recours accru aux crédits Facebook en 14 devises, dont la mise en place intégrale est survenue en 2009. La mise au point plus poussée de la technologie mobile entraînera également un changement du fonctionnement des fournisseurs de portefeuilles électroniques. De plus amples innovations, comme les paiements d'adaptation de PayPal, pourraient également changer le contexte des portefeuilles électroniques.

### Exemples de participants au marché

- Crédits Facebook
- Google Checkout
- PayPal, Inc.

### Historique

- **1998** : Fondation de PayPal.
- **2002** : Acquisition de PayPal par eBay au coût de 1,5 G\$US.
- **2006** : Lancement de Google Checkout par Google.
- **2009** : Mise en place de la plateforme de crédits Facebook.

### Défis et enjeux

#### Défis :

- Les frais imputés pour utiliser le service de paiements par portefeuilles électroniques empêchent bien des gens d'utiliser le service.

#### Enjeux :

- Les paiements traditionnels par cartes de débit et de crédit continuent de dominer le commerce en ligne (environ 26 % des paiements en lignes sont maintenant effectués au moyen de produits de rechange).
- Surmonter les préoccupations de bien des gens concernant la sécurité des paiements.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les portefeuilles électroniques comptent sur les transactions en ligne à titre d'élément producteur de revenus. La taille est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Volume des transactions.
  - Clientèle des commerçants.
  - Croissance des transactions en ligne.
- Les consommateurs apprécient la commodité et la sécurité offertes aux commerçants.
- Les petits commerçants apprécient la souplesse et le coût modique des portefeuilles électroniques.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : LPRPDE, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur, sur les transactions électroniques, sur le commerce électronique.

## Survol des types de participants : Autres mécanismes de paiement

### Rôle dans le système canadien de paiements

- **Rôle** : Les autres mécanismes de paiement constituent une vaste catégorie générale qui englobe les fournisseurs de paiements mobiles, postal de Postes Canada et les autorités du transport en commun (comme PRESTO). Ces modes de paiements et facilitateurs continuent de faire surface, les paiements les plus fréquents étant effectués par téléphone mobile.
- **Niveau de consolidation** : En tant que type de participant émergent, le marché se compose d'un vaste éventail de modes de paiement.
- **Stabilité relative** : Marché très fluide. L'innovation technologique soutenue diversifie les autres modes de paiements. D'autres développements des technologies mobiles et sans contact, jumelés à l'accroissement soutenu de la popularité du paiement électronique des factures, dicteront la croissance du recours aux autres modes de paiement et des entreprises offrant de tels modes de paiements.

### Exemples de participants au marché

- postal (Société canadienne des postes)
- Presto
- TelPay Inc.
- Zoompass

### Historique

- **1981** : Fondation de TelPay en tant que projet de recherche-développement de Comcheq Services Limited.
- **1998** : Fondation de postal à titre de coentreprise de la Société canadienne des postes et de la filiale de commerce électronique en propriété exclusive de BMO, la Cebra Inc.
- **2004** : Conception du projet PRESTO et élaboration de ce dernier par le ministère des Transports et ses partenaires municipaux des transports en commun.
- **2009** : Fondation de Zoompass et exploitation de celle-ci par EnStream (coentreprise de Bell Canada, Rogers Communications inc. et la Société TELUS).

### Défis et enjeux

#### Défis :

- L'intensification de la concurrence des cartes de réseaux et des portefeuilles électroniques pourrait réduire la part dans un marché déjà fragmenté.
- Les types de paiements traditionnels sont souvent nécessaires pour « charger » les autres mécanismes de paiements.
- Des possibilités de collaboration pourraient être créées.

#### Enjeux :

- Les autres mécanismes de paiement sont encore aux premiers stades de leur développement, mais ils présentent beaucoup de potentiel.

### Facteurs déterminants de la valeur de l'industrie

- Les autres mécanismes de paiement comptent sur les transactions à titre d'élément producteur de revenus. La taille est surtout importante dans les domaines suivants :
  - Volume des transactions.
  - Clientèle des commerçants.
  - Croissance des transactions en ligne.
- Les transactions de paiement passent rapidement aux supports électroniques en raison de la commodité, des coûts modiques ou nuls et de la rapidité de paiement.
- Le recul des paiements sur papier permettra de meilleures possibilités de croissance pour les autres mécanismes de paiement.

### Cadre réglementaire

- **Fédéral** : LPRPDE, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- **Provincial** : Lois sur la protection du consommateur
- postal sert principalement au regroupement des renseignements des factures en une application de paiement bancaire en ligne, par carte de crédit ou par fonds électroniques.
- Les autorités de transport en commun ont des obligations réglementaires semblables à celles imposées aux cartes à boucle fermée.
- La plupart des pays n'ont pas encore réglementé les paiements sans contact et les paiements mobiles.

## Références

### Agents de compensation et de règlement

1. American Express, <http://home3.americanexpress.com/corp/os/history.asp>.
2. Banque du Canada, [http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/financier\\_gen-f.html](http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/financier_gen-f.html).
3. Business Wire [28 avril 2000], « INTRIA-HP Solves Need for Resource Optimization with Account4 », *Business Wire*, <http://www.allbusiness.com/company-activities-management/contracts-bids/6430740-1.html>.
4. Association canadienne des paiements, [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).
5. MasterCard, [http://www.mastercard.com/us/company/en/ourcompany/company\\_milestones.html](http://www.mastercard.com/us/company/en/ourcompany/company_milestones.html).
6. MasterCard Canada, [http://www.mastercard.com/ca/company/fr/corp\\_history.html](http://www.mastercard.com/ca/company/fr/corp_history.html).
7. O'Connor, Sean [automne 2003], « Les paiements de détail : éléments nouveaux, enjeux et initiatives », *Revue de la Banque du Canada*.
8. Visa, <http://corporate.visa.com/about-visa/our-business/history-of-visa.shtml>.

### Autres mécanismes de paiement

1. Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte.

### Cartes prépayées à boucle fermée

1. ABM & Debit News [15 octobre 2009], « Open-loop Prepaid is Slowing Funds Loads Into Closed-Loop Accounts », *ABM & Debit News*, <http://www.allbusiness.com/marketing-advertising/market-research-analysis/13221084-1.html>.
2. Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte.

### Commerçants acquéreurs

1. Banque des règlements internationaux [2003], *Payment Systems in Canada* [2003], Banque des règlements internationaux,
2. Association canadienne des paiements, [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).
3. Chase Paymentech, [www.chasepaymentech.com](http://www.chasepaymentech.com).
4. Bureau de la concurrence du Canada, [http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/h\\_00148.html](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/h_00148.html).
5. Credit Union National Association [6 janvier 2010], *CUNA Issue Summary: Interchange Fees*, Credit Union National Association.
6. Credit Union National Association [23 juin 2010], *Senate conferees accept House option on interchange*, Credit Union National Association
7. Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte.
8. Ministère de la Justice Canada, <http://laws.justice.gc.ca/fra/P-8.6/index.html>.
9. Groupe de travail sur les transferts électroniques de fonds [2004], *Consommateurs et cartes de débit : Code de pratique canadien des services de cartes de débit*, Association des banquiers canadiens.
10. Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, <http://www.canafe-fintrac.gc.ca/intro-fra.asp>.
11. Global Payments Canada, <http://www.globalpaymentsinc.com/Canada/French/index.html>.
12. Kjos, Ann [octobre 2007], *The Merchant-Acquiring Side of the Payment Card Industry: Structure, Operations, and Challenges*, Federal Reserve Bank of Philadelphia.

## Références

### Commerçants acquéreurs (suite)

13. Ministère des Services aux consommateurs Ontario, <http://www.sse.gov.on.ca/mcs/fr/Pages/default.aspx>.
14. Moneris, [www.moneris.com](http://www.moneris.com).
15. Mutual Funds Dealers Association of Canada [23 janvier 2003], *Member Regulation Notice: Electronic Signatures*, Mutual Fund Dealers Association of Canada.
16. O'Connor, Sean [automne 2003], « Les paiements de détail : éléments nouveaux, enjeux et initiatives », *Revue de la Banque du Canada*.
17. PCI Security Standards Council, <http://frca.pcisecuritystandards.org/minisite/en/index.html>.
18. Groupe Financier Banque TD, [www.tdbank.com](http://www.tdbank.com).

### Émetteurs

1. Banque du Canada, [www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca).
2. Banque des règlements internationaux [2003], *Payment systems in Canada*, Banque des règlements internationaux.
3. Banque de Montréal, <http://www2.bmo.com/ci/0,1041,langId-2,00.html>.
4. Banque Canadienne Impériale de Commerce, <http://www.cibc.com/ca/about.html>.
5. Comité sur les systèmes de paiement et de règlement dans les pays du Groupe des Dix [2009], *Statistics on Payment and Settlement Systems in Selected Countries*, Banque des règlements internationaux.
6. Fraser Milner Casgrain [2002], *Banking Legislation in Canada: Early Changes in the New Millennium*.
7. O'Connor, Sean [automne 2003], « Les paiements de détail : éléments nouveaux, enjeux et initiatives », *Revue de la Banque du Canada*.
8. Banque royale du Canada, <http://www.rbc.com/canada.html>.
9. Banque Scotia, [http://scotiabank.com/cda/eventdetail/0,1005,LIDen\\_SID106,00.html](http://scotiabank.com/cda/eventdetail/0,1005,LIDen_SID106,00.html).
10. Banque Toronto-Dominion, <http://www.td.com/francais/150/index.jsp>.
11. Deposit and Fixed Income Advisory Service [2010], Investor Economics.

### Fournisseurs d'opérations de change

1. BRI [septembre 2007], *Triennial Central Bank Survey of Foreign Exchange and Derivatives Market Activity in April 2007*.
2. Visa Commercial [2006], *The Inefficiencies of Cross-Border Payments: How Current Forces are Shaping the Future*.
3. Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, <http://www.canafe.gc.ca/re-ed/fx-fra.asp>.
4. Organisation mondiale du commerce [2009], *Statistiques du commerce international*.
5. Robertson, David [10 juillet 2006], « Measuring and Communicating the Value of a Bank's Payments Business », *Journal of Payments Strategy and Systems*, vol. 1, n° 1.
6. US Securities and Exchange Commission, <http://www.sec.gov/answers/forcurr.htm>.

## Références

### Fournisseurs de prêts sur salaire

1. Association canadienne des prêteurs sur salaire, [http://www.cpla-acps.ca/french/aboutcpla\\_fr.php](http://www.cpla-acps.ca/french/aboutcpla_fr.php).
2. Cash Money, <http://www.cashmoney.ca/about-us.aspx>.
3. Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, <http://www.canafe.gc.ca/re-ed/msb-fra.asp>.
4. Money Mart, <http://www.moneymart.ca/about/>.
5. Western Union, <http://corporate.westernunion.com/history.html>.

### Fournisseurs de services de GA

1. Arnfield, Robin [8 janvier 2009], « Canadian White-Label AB's Face an Uncertain Future », *ABM and Debit News*, <http://www.allbusiness.com/banking-finance/banking-lending-credit-services-cash/11969616-1.html>.
2. Association des banquiers canadiens, <http://www.cba.ca/fr/media-room/50-backgrounders-on-banking-issues/118-abm-market-in-canada>.
3. TNS Smart Network, <http://www.tns-smart.net/company.html>.

### Frais liés aux comptes

1. **Agence de la consommation en matière financière du Canada [2009], *Le Coût des services bancaires*.**

### Portefeuilles électroniques

1. Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte.
2. Graeber, Catherine [28 septembre 2001], *PayPal Set to Challenge Banks on Bill Pay*, Forrester.
3. Blogue de PayPal Canada, <https://www.paypal-blog.ca/>.

### Programmes de fidélisation et de récompenses

1. Canadian Newswire [30 avril 2010], « VersaPay Announces 2009 Year-End Results », *Canadian Newswire*, <http://www.newswire.ca/en/releases/archive/April2010/30/c7306.html>.
2. Carbo-Valverde, Santiago et Linares-Zegarra, Jose M. [décembre 2009], *How Effective are Rewards Programs in Promoting Payment Card Usage?* Banque centrale européenne.
3. Groupe Aéroplan [2008], *Plan d'information annuel*.
4. Industrie Canada, <http://www.ic.gc.ca/app/ccc/srch/nvgt.do?sbPrtl=&prtl=1&estblmntNo=234567098966&profile=cmlptPrfl&profileId=501&app=sold&lang=fra>.
5. Loyalty One [11 avril 2009], *Over 114 Million Active Canadian Loyalty Program Memberships in First-Ever Measurement of Canadian Loyalty Participation, According to COLLOQUY Research*, Loyalty One, <http://www.loyaltyone.com/whoWeAre/NewsReleasesItem.aspx?id=0c8362ed-851c-4d7c-a688-84e9dafc86ca>.
6. MX Money, <http://cxa.marketwatch.com/TSX/en/Market/companyfinancials.aspx?type=AnnIncomeStmnt&symb=VPY&sid=4400368>.
7. Pilecki, Mary [19 juillet 2007], *New Bank Rewards Programs Improve Customer Retention*, Forrester.

## Références

### Réseaux de paiements

1. American Express, <http://home3.americanexpress.com/corp/os/history.asp>.
2. Association canadienne des paiements, [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).
3. Bureau de la concurrence Canada, [http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/h\\_00148.html](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/h_00148.html).
4. Credit Union National Association [6 janvier 2010], *CUNA Issue Summary: Interchange Fees*, Credit Union National Association.
5. Credit Union National Association [23 juin 2010], *Senate conferees accept House option on interchange*, Credit Union National Association.
6. Travaux de recherche et d'analyse de Deloitte.
7. Ministère de la Justice Canada, <http://laws.justice.gc.ca/fra/P-8.6/index.html>.
8. Groupe de travail sur les transferts électroniques de fonds [2004], *Consommateurs et cartes de débit : Code de pratique canadien des services de cartes de débit*, Association des banquiers canadiens.
9. Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, <http://www.canafe.gc.ca/re-ed/msb-fra.asp>.
10. Interac, <http://www.interac.ca/about.php>.
11. MasterCard, [http://www.mastercard.com/us/company/en/ourcompany/company\\_milestones.html](http://www.mastercard.com/us/company/en/ourcompany/company_milestones.html).
12. MasterCard Canada, [http://www.mastercard.com/ca/company/fr/corp\\_history.html](http://www.mastercard.com/ca/company/fr/corp_history.html).
13. Ministère des Services aux consommateurs Ontario, <http://www.sse.gov.on.ca/mcs/fr/Pages/default.aspx>.
14. Mutual Funds Dealers Association of Canada, <http://www.mfda.ca/regulation/notices/MR-0016.pdf>.
15. PCI Security Standards Council, <http://frca.pcisecuritystandards.org/minisite/en/index.html>.
16. Sullivan, Richard J. [21 mai 2010], *The Changing Nature of US Card Payment Fraud : Issues for Industry and Public Policy*, Federal Reserve Bank of Kansas City.
17. Visa, <http://corporate.visa.com/about-visa/our-business/history-of-visa.shtml>.